

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

ETAT PREVISIONNEL
des dépenses administratives
de la
COMMUNAUTE
pour l'exercice 1966-1967



Avril 1966

Sommaire

	Titre
- Introduction générale	
- Haute Autorité	I
- Parlement européen	II
- Conseils des Communautés européennes	III
- Cour de justice des Communautés européennes . . .	IV

ETAT PREVISIONNEL GENERAL DES DEPENSES ADMINISTRATIVES DE
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER
pour l'exercice financier 1966-1967

INTRODUCTION GENERALE

Structure de l'état prévisionnel général :

Les états prévisionnels ci-joints ont été groupés suivant la présentation ci-dessous :

Section I : Haute Autorité (exercice 1966-1967)
Section II : Parlement européen (exercice 1966)
Section III : Conseil de ministres (exercice 1966)
Section IV : Cour de justice (exercice 1966)

Il y a lieu de rappeler au sujet des différents exercices budgétaires que, conformément aux articles 2, 4 et 6 de l'arrêté portant modalités d'application de l'article 6 de la convention relative à certaines Institutions communes certaines règles relatives à l'établissement et à l'exécution de la partie des budgets relative au secrétariat des Conseils des Communautés européennes et à la vérification des comptes y afférents (2), les états prévisionnels des Institutions communes et du Conseil couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1966. Par contre, l'état prévisionnel de la Haute Autorité couvre la période allant du 1er juillet 1966 au 30 juin 1967.

Conformément aux arrêtés ci-dessus mentionnés, les dépenses de fonctionnement du Parlement européen, de la Cour de justice et des Conseils sont réparties par fractions égales entre les Communautés européennes à l'exception de certaines dépenses particulières.

Données de l'état prévisionnel général :

Les crédits nets autorisés au titre de l'exercice 1966-1967 s'élèvent à 21 452 534 U C A.M.E. (3). Ce montant se décomposant comme suit :

Haute Autorité	16 972 603,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement du Parlement européen ...	2 038 057,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement des Conseils	1 924 686,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement de la Cour de justice ...	517 198,--
Total général	21 452 534,-- U C A.M.E.

(1) et (2) Publiés au Journal officiel des Communautés européennes en date du 16 décembre 1959.

(3) U C A.M.E. = 0,88867088 gr d'or fin.

ETAT PREVISIONNEL GENERAL DES DEPENSES ADMINISTRATIVES DE
LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER
pour l'exercice financier 1966/1967

Décision de la Commission des Présidents
prévue à l'article 78 paragraphe 3 du Traité

arrétant l'état prévisionnel général des dépenses
administratives de la Communauté pour l'exercice
financier 1966-1967

Les Présidents des quatre Institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier,
vu l'article 78, paragraphe 3 du Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de
l'acier,

vu les articles 1, 4 et 6 de l'arrêté portant modalités d'application de l'article 6 de la
convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes,

vu l'arrêté portant fixation de certaines règles relatives à l'établissement et à l'exécution de
la partie des budgets relative au secrétariat des Conseils des Communautés européennes et à la
vérification des comptes y afférente,

vu le commun accord réalisé entre la Commission des Présidents et les Conseils de la Communauté
économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique conformément aux arrêtés
ci-dessus concernant les parties séparées de l'état prévisionnel relatives aux Institutions
communes,

vu le commun accord réalisé entre la Commission des Présidents et les Conseils de la Communauté
économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique concernant les effectifs
et les budgets des services communs aux trois exécutifs,

D E C I D E N T :

a) d'arrêter comme suit les effectifs des Institutions de la Communauté :

1081 emplois permanents pour la Haute Autorité, dont :
 949 emplois pour ses services propres (exercice 1966/1967)
 36 emplois pour le Service juridique (exercice 1966)
 54 emplois pour l'Office statistique (exercice 1966)
 42 emplois pour le Service commun d'information (exercice 1966)
et 483 emplois permanents et 31 temporaires pour le Parlement européen (exercice 1966)
508 emplois permanents et 17 temporaires pour les Conseils (exercice 1966)
106 emplois permanents pour la Cour de justice (exercice 1966)

b) d'arrêter à 21 452 534,-- U C A.M.E. l'état prévisionnel général des dépenses administratives
de la Communauté pour l'exercice financier couvrant la période du 1er juillet 1966 au 30 juin
1967, ce montant se décomposant comme suit :

Haute Autorité	16 972 603,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement du Parlement européen	2 038 057,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement des Conseils	1 924 686,--
Contribution de la C.E.C.A. au financement de la Cour de justice	517 188,--

Total général 21 452 534,-- U C

HAUTE AUTORITE

INTRODUCTION

L'état prévisionnel des dépenses administratives de la Haute Autorité pour l'exercice 1966-67 a été établi sous le signe de l'austérité. La Haute Autorité s'est efforcée, comme d'ailleurs elle l'avait déjà fait pour l'exercice 1965-66, de comprimer au maximum les augmentations budgétaires. Il peut être dit d'une manière générale que les seules augmentations admises ont été celles tenant, pour les dépenses de personnel, au développement normal de la carrière des fonctionnaires et pour les autres dépenses, à la hausse des prix. Le caractère d'austérité apparaît pleinement si l'on observe que le total des crédits bruts 1966-67, abstraction faite de ceux concernant les dépenses extraordinaires, est seulement en augmentation de 3,96 % par rapport à celui de l'exercice en cours. Il convient néanmoins de noter que lorsque la décision annuelle sur l'ajustement des rémunérations aura été prise par la Commission des quatre Présidents, les crédits complémentaires correspondants devront être ajoutés au chapitre I (1).

x
x x

L'état prévisionnel des dépenses administratives de la Haute Autorité pour l'exercice financier 1966-67 s'élève (après déduction des recettes de caractère administratif envisagées) à 16 972 603,-- U C A.M.E. (2), soit une augmentation en nombres absolus de 913 900,-- U C et en pourcentage de 5,69 %. Il convient de noter que le total des crédits accordés contient dans un chapitre spécial une somme de 51 000,-- U C, représentant la quote-part de la C.E.C.A. dans le paiement des pensions et des allocations de départ des fonctionnaires sous statut C.E.E. - C.E.E.A. des Institutions communes. Si l'on exclut ce crédit qui ne concerne pas la Haute Autorité, l'augmentation en nombres absolus est seulement de 885 940,-- U C et en pourcentage de 5,516 %. Le montant des crédits bruts 1966-67 s'élève à 17 369 373,-- contre 16 436 723,-- U C pour l'exercice 1965-66, soit une augmentation en nombres absolus de 932 650,-- U C et en pourcentage de 5,67 %. Le montant des crédits bruts - déduction faite du chapitre spécial mentionné ci-dessus - se trouve ramené à 17 318 373,-- ce qui représente une augmentation en nombres absolus de 904 690,-- U C et en pourcentage de 5,51 %.

La différence entre ce pourcentage d'augmentation et celui figurant à la page I représente le montant des dépenses extraordinaires.

Le tableau ci-après donne la répartition par chapitres des crédits (bruts) de l'exercice 1966-67, comparés aux crédits autorisés pour l'exercice précédent.

(1) Il n'a évidemment pas été tenu compte dans le calcul de cette proportion du crédit spécial concernant le paiement des pensions et allocations de départ des fonctionnaires des institutions communes. Il est rappelé que la Haute Autorité a demandé pour ses fonctionnaires - comme les deux Commissions de Bruxelles - un coefficient correcteur de 7 points.

(2) La valeur de l'unité de compte est : 0,888 670 g d'or fin.

	Crédits prévus 1966/1967	Crédits ouverts 1965/1966
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>		
<u>Chapitre I</u> - Traitements, indemnités et charges sociales	9 323 800,--	9 010 060,--
<u>Chapitre II</u> - Dépenses de fonctionnement	4 239 340,--	4 084 640,--
<u>Chapitre III</u> - Dépenses diverses	876 700,--	745 200,--
<u>Chapitre IV</u> - Dépenses relatives aux services communs	2 624 533,--	2 573 783,--
TOTAL	17 064 373,--	16 413 683,--
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>		
<u>Chapitre V</u> - Dépenses extraordinaires	254 000,--	-
TOTAL DES DEPENSES	17 318 373,--	16 413 683,--
<u>RECETTES DIVERSES DE CARACTERE ADMINISTRATIF</u>		
TOTAL	- 396 770,--	- 378 020,--
Quote-part de la C.E.C.A. dans les dépenses relatives aux pensions et allocations de départ des fonction- naires sous statut C.E.E. et C.E.E.A. des institutions communes	51 000,--	23 040,--
<u>MONTANT NET A COUVRIR PAR LE PRELEVEMENT GENERAL</u>	16 972 603,--	16 058 703,--

REMARQUES GENERALES

La présentation et les principes budgétaires qui ont servi de base à l'établissement de l'état prévisionnel n'ont pas subi de changements. Il en est de même pour la nomenclature budgétaire, sauf en ce qui concerne les dépenses extraordinaires pour lesquelles la Commission des Présidents a accepté la création d'un nouvel article relatif à l'exposition de Montréal.

ANALYSE DES CREDITS PAR CHAPITRE ET ARTICLECHAPITRE I - TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES

L'ensemble de ce chapitre augmente de 313 740,-- U C , soit 3,5 %.

Article 10 (Président, Vice-Président et Membres de la Haute Autorité)

L'augmentation de cet article tient compte de la décision du Conseil spécial de Ministres en date du 26 octobre 1965, décision par laquelle les traitements et indemnités des Membres ont été augmentés. Il est par ailleurs fait remarquer que plus aucun montant n'est prévu au titre de l'indemnité transitoire, les anciens Membres de la Haute Autorité ayant cessé d'y avoir droit.

Article 11 (Fonctionnaires statutaires et autres agents)

Les crédits de cet article augmentent de 328 700,-- U C par rapport à l'exercice 1965-66, soit 3,6 %.

Le caractère extrêmement modique de cette augmentation tient au fait que les effectifs des services de la Haute Autorité tant titulaires qu'auxiliaires ne subissent aucun changement; ils restent bloqués à leur niveau actuel.

L'augmentation ne tient pas compte, ainsi qu'il a déjà été dit, de l'ajustement des rémunérations pour l'année 1966 qui doit intervenir aux termes de l'article 65 du statut et pour lequel aucune décision n'a encore été prise par la Commission des Présidents. Lorsque cette décision prendra place, il conviendra donc d'augmenter les crédits en conséquence.

L'augmentation des crédits inscrits à cet article provient donc des deux facteurs suivants :

- a) pour les fonctionnaires titulaires, du déroulement normal de leur carrière et notamment de l'avancement biennal d'échelon.
- b) pour les autres agents
 - du maintien en service des auxiliaires dits permanents, c'est-à-dire de ceux dont la nécessité permanente a été admise pour pallier le blocage des effectifs statutaires; en d'autres termes, les crédits accordés pour l'exercice 1966-67 en matière de personnel auxiliaire ont été seulement augmentés du montant nécessaire pour garder le même nombre d'agents; une telle augmentation était nécessaire car bon nombre d'entre eux n'auront émarginé que pour quelques mois sur les crédits de l'exercice en cours;
 - de la hausse des barèmes des agents locaux intervenue à Luxembourg à la suite de l'augmentation de l'indice du coût de la vie depuis le début de l'année 1965;
 - du recrutement de nouveaux agents locaux indispensables pour donner à l'atelier de reproduction un meilleur rendement; le fonctionnement à deux équipes permettra d'assurer la rentabilité des

investissements importants qui ont été consentis en ce domaine. La dépense accrue qui en résulte en matière de personnel local permet, malgré la hausse des prix, d'aboutir à une diminution sensible du poste "publications" (poste 241);

- de l'augmentation du taux journalier des interprètes "free-lance".

Article 12 (Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation de fonctions et de mutations)

Les crédits prévus à cet article diminuent encore par rapport à ceux inscrits dans l'état prévisionnel de l'exercice en cours 1965-66. Le blocage du tableau des effectifs et conséquemment les recrutements moins nombreux qui en résultent, constituent la cause principale de cette diminution.

CHAPITRE II - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ce chapitre augmente de 154 700,-- UC, soit 3,8 %.

Cette augmentation extrêmement modique est loin d'atteindre celle qu'aurait entraînée la hausse des prix qui est intervenue depuis un an. Cela signifie en clair que pour parvenir à ce résultat la Haute Autorité a volontairement et d'une manière drastique comprimé certaines dépenses.

Pour opérer ses choix, la Haute Autorité a fixé les trois lignes de force suivantes :

- a) en matière de frais de fonctionnement proprement dits, les conséquences de la hausse des prix doivent être purement et simplement tirées;
- b) en matière de frais d'équipement, une compression maximale doit être réalisée; une priorité est toutefois donnée aux équipements destinés à augmenter le rendement du personnel en service;
- c) Enfin, et c'est le plus important, les crédits de caractère opérationnel (articles 26 et 25) sont fixés de manière à assurer globalement un maintien au niveau actuel de l'activité de la Haute Autorité. Dans l'esprit d'austérité et de rigueur qui caractérise le présent état prévisionnel des compressions importantes ont dû être réalisées et des options parfois difficiles ont dû être prises pour éviter des augmentations qui ne seraient pas dues à la hausse des coûts. La Haute Autorité considère que l'ensemble des deux articles représente pour elle un programme normal d'activité.

Il convient sans doute de s'étendre un peu davantage sur les crédits prévus aux articles 24 et 25 car il pourrait sembler à première vue que les crédits inscrits n'assurent pas - ainsi pourtant qu'il a été ci-dessus affirmé - le maintien au niveau actuel de l'activité opérationnelle de la Haute Autorité.

L'article 24 accuse une diminution importante. Pourtant cette diminution n'aura pas pour conséquence une moindre activité dans le secteur en question. En effet, le programme de publications ne sera pas diminué; il se réalisera autrement, c'est-à-dire en fait par une plus grande production dans les ateliers de la Haute Autorité et un moindre recours à l'extérieur. De même, la diffusion des connaissances acquises à l'occasion de recherches financées par la Haute Autorité ne se ralentira aucunement malgré la diminution du crédit prévu au poste 243; les dépenses y afférentes seront maintenant pour la plupart, ainsi qu'il était déjà prévu (1), imputées sur les crédits de recherche.

L'article 25 accuse lui une augmentation de 101 300,-- UC, soit 7 %, mais il convient de souligner qu'à concurrence de 50 000,-- UC soit 3,49 % l'accroissement est destiné à faire face au développement des études de reconversion effectuées à la demande des Gouvernements. La part d'augmentation qui concerne ainsi le programme propre de la Haute Autorité se trouve réduite à 51 300,-- UC, soit 3,51 %.

(1) voir p. I, V de l'état prévisionnel de la Haute Autorité 1965-66.

En définitive, si l'on fait abstraction des dépenses de diffusion des connaissances et si l'on tient compte de l'accroissement de la charge interne pour les publications, il peut être dit que l'ensemble des crédits pour dépenses opérationnelles (articles 24 et 25) accuse, par rapport à l'exercice en cours, une augmentation d'environ 5,9 % qui, sans nul doute, est plus qu'absorbée par la hausse des coûts et le développement des études de reconversion.

Peu de choses sont à ajouter aux développements contenus à la page I, 6 de l'état prévisionnel 1965/66. La Haute Autorité y avait exposé en effet les grandes lignes de son action et il est bien certain que d'une manière générale cette action revêt un caractère d'effort continu et que l'activité de l'exercice 1966/67 ne fera que poursuivre et prendre le relais de celle actuellement en cours. Qu'il soit cependant précisé qu'en matière de journées d'information un effort sera fait dans le domaine des conditions de travail et dans celui de la construction de logements ouvrier; en matière d'études une attention particulière sera portée à la formation professionnelle, à la réadaptation et à la médecine du travail.

Enfin, signalons que le succès incontestable des deux congrès de 1964 et 1965 a clairement fait apparaître qu'à l'échelle communautaire une action de ce genre s'imposait surtout dans la période de marché difficile qui règne présentement. En ce domaine aussi la Haute Autorité maintenant donc son effort. Le thème retenu pour le congrès 1966 est relatif à la place de l'acier dans l'agriculture.

CHAPITRE III - DEPENSES DIVERSES

Ce chapitre accuse une augmentation en nombres absolus de 131 500,-- U.C. et en pourcentage de 17,6 %. Le pourcentage d'augmentation peut paraître important mais il convient de remarquer que les sommes restent modiques. Par ailleurs, si l'on fait abstraction de l'augmentation - de caractère obligatoire - des crédits relatifs au financement de l'école européenne de Luxembourg, les chefs de hausse se situent dans deux domaines très précis :

- celui des subventions à des congrès de caractère économique et technique auxquels nos industries attachent une importance particulière. Il s'agit notamment du congrès sur l'utilisation du coke dans la sidérurgie;
- celui des secours en cas de sinistres dans les industries du charbon et de l'acier.

On sait à cet égard que la Haute Autorité s'efforce d'intervenir de deux manières distinctes : elle accorde une aide d'urgence au moment des sinistres; elle intervient davantage en profondeur en accordant des aides aux orphelins dont le père est décédé à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle : c'est l'objet de la fondation Paul FINET créée le 30 juin 1965. L'expérience de l'exercice en cours a fait apparaître que cette double action ne pouvait revêtir un sens véritable que si les crédits destinés à y faire face étaient notablement augmentés.

CHAPITRE IV - SERVICES COMMUNS

Le crédit inscrit à l'état prévisionnel de la Haute Autorité pour l'exercice 1966-67 - et destiné à faire face aux dépenses de l'année 1966 des services communs - accuse une augmentation de 50 750,-- U.C., soit 1,9 %. Cette augmentation minime est la résultante de mouvements en sens inverse; la charge budgétaire relative au Service commun de Presse et d'Information - qui, en nombres absolus, est de beaucoup la plus forte - diminue (22 276,-- U.C.), celle relative au Service Juridique augmente légèrement (19 390,--), celle relative à l'Office statistique s'accroît d'une manière plus notable (53 636,-- U.C.). Il doit néanmoins être précisé que la diminution de la charge relative au Service commun de Presse et d'Information est plus optique que réelle :

on trouvera en effet au chapitre V un crédit relatif à une exposition internationale à Montréal, qui malgré son caractère "extraordinaire" est destinée à une tâche d'information, au même titre que l'était pendant l'exercice en cours celui relatif à l'exposition des transports de Munich inscrit alors au budget du service commun.

Les annexes I, II et III indiquent pour chaque service commun les crédits prévus, la répartition de la charge budgétaire entre les trois Exécutifs et les effectifs autorisés pour l'exercice 1966-67.

CHAPITRE V - DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Contrairement aux exercices précédents, ce chapitre est, pour l'exercice 1966-67, doté de crédits non négligeables :

- un crédit de 245 000,-- U C est prévu pour couvrir les dépenses à charge de la C.E.C.A. pour la participation des trois Communautés à l'exposition de Montréal. Cette exposition doit avoir lieu pendant l'été 1967 mais une grande partie des dépenses étant relatives à la construction et à l'équipement du pavillon se produisent déjà pendant l'année 1965. La charge budgétaire de la C.E.C.A. représente 35 % des dépenses encourues par les trois Communautés
- un crédit de 9 000,-- U C pour faire face à l'achat éventuel d'un appartement en Amérique latine. Ledit appartement serait destiné à loger les bureaux du Service de Presse et d'Information. Compte tenu des prix de location et de l'augmentation constante des prix en Amérique latine, il ne fait aucun doute qu'un tel achat serait un acte de saine gestion financière.

CHAPITRE SPECIAL

Il est rappelé que ce chapitre vise à couvrir les dépenses de pensions et des allocations de départ des fonctionnaires de statuts C.E.E. et C.E.E.A. des Institutions communes. Il ne concerne donc aucunement la Haute Autorité; pourtant celle-ci a dû l'adjoindre à son état prévisionnel pour pallier sa non-existence dans celui des Institutions communes. Le montant inscrit est celui communiqué par la Commission de la C.E.E. qui, aux termes de la réglementation, joue le rôle d'agent-payeur. La Haute Autorité n'a pu qu'à en prendre acte.

RECETTES

Les recettes envisagées pendant l'exercice 1966-1967 s'élèvent à 396 770,-- U C contre 378 020,-- pour l'exercice en cours, soit une augmentation prévue de 5 %.

Le tableau annexé au présent état prévisionnel donne, par catégorie, une ventilation desdites recettes.

Récapitulation des crédits de l'exercice 1966-67

CHAPITRE	ARTICLE	POSTE	CREDITS 1966-67	CREDITS 1965-66	
I	10	101	142 000,--	131 000,--	
		102	26 400,--	24 700,--	
		103	21 900,--	20 500,--	
		104	14 800,--	14 700,--	
		105	4 000,--	3 800,--	
		106	pm.	pm.	
		107	pm.	7 100,--	
		108	27 000,--	23 800,--	
			236 100,--	225 600,--	
		11	111	5 385 000,--	5 303 000,--
			111 bis	54 000,--	60 000,--
			112	870 000,--	875 000,--
			113	618 000,--	567 000,--
			114	33 000,--	33 000,--
			115	195 000,--	169 000,--
			116	812 000,--	814 000,--
			117	70 600,--	53 600,--
			118	1 000,--	100,--
			119	894 800,--	730 000,--
			8 933 400,--	8 604 700,--	
		12	121	3 000,--	3 660,--
			122	57 600,--	66 000,--
			123	35 000,--	57 400,--
			124	21 000,--	24 600,--
			125	20 600,--	19 600,--
			126	17 100,--	8 500,--
		154 300,--	179 760,--		
	Total chapitre I		9 323 800,--	9 010 060,--	

CHAPITRE	ARTICLE	POSTE	CREDITS 1966-67	CREDITS 1965-66
II	20	201	266 000,--	246 700,--
		202	86 000,--	71 240,--
		203	138 000,--	129 200,--
		204	124 000,--	120 000,--
		205	35 500,--	32 500,--
		206	4 600,--	4 700,--
		207	18 400,--	18 400,--
			672 500,--	622 740,--
	21	211	24 000,--	26 800,--
		212	25 000,--	34 400,--
		213	76 100,--	74 200,--
		214	21 800,--	24 900,--
			146 900,--	160 300,--
	22	221	275 000,--	220 000,--
		222	269 000,--	220 000,--
		223	101 940,--	92 400,--
		224	28 800,--	28 800,--
		225	75 000,--	75 000,--
		226	101 900,--	86 400,--
			851 640,--	722 600,--
	23	231	450 000,--	432 000,--
		232	43 000,--	43 000,--
		233	73 000,--	73 000,--
			566 000,--	548 000,--
	24	241	265 000,--	325 000,--
		242	100 000,--	100 000,--
		243	20 000,--	98 000,--
		385 000,--	523 000,--	
25	251	310 300,--	290 000,--	
	252	895 000,--	825 000,--	
	253	90 000,--	90 000,--	
	254	75 000,--	75 000,--	
	255	163 000,--	152 000,--	
		1 533 300,--	1 432 000,--	
26	261	74 000,--	66 000,--	
27	271	10 000,--	10 000,--	
	Total chapitre II		4 239 340,--	4 084 640,--

CHAPITRE	ARTICLE	POSTE	CREDITS 1966-67	CREDITS 1965-66
III	32	321	585 000,--	550 000,--
		322	59 200,--	59 200,--
		644 200,--	609 200,--	
	33	331	16 000,--	16 000,--
		332	100 000,--	40 000,--
333		116 500,--	80 000,--	
		232 500,--	136 000,--	
	Total chapitre III		876 700,--	745 200,--
IV	40	401	529 390,--	510 000,--
		411	718 096,--	664 460,--
		421	1 377 047,--	1 399 323,--
	Total chapitre IV		2 624 533,--	2 573 783,--
V Dépenses extraordin			254 000,--	-
Chapitre spécial			51 000,--	23 040,--
			17 369 373,--	16 436 723,--
Recettes			396 770,--	378 020,--
Crédits nets			16 972 603,--	16 058 703,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
10	<p>Président, Vice-Président et Membres de la Haute Autorité</p> <p>Les traitements, indemnités et autres droits pécuniaires des Membres de la Haute Autorité ont été fixés par le Conseil spécial de Ministres au cours de sa réunion du 22 mai 1962 (Journal officiel n° 62 du 19 juillet 1962). En date des 26 octobre 1964 et 26 octobre 1965 le Conseil a modifié sa décision du 22 mai 1962 (Journal officiel n° 216 du 28 décembre 1964 et Journal officiel n° 195 du 17 novembre 1965).</p>	236 100,--	225 600,--	246 282,66

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
101	Traitements de base (1)	142 000,--	131 000,--
102	Indemnités de résidence	26 400,--	24 700,--
103	Indemnités de représentation	21 900,--	20 500,--
104	Allocations familiales	14 800,--	14 700,--
105	Couverture risques accidents, frais de maladie et allocations à la naissance	4 000,--	3 800,--
106	Indemnités et frais lors de la prise et de la cessation des fonctions	p.m.	p.m.
107	Indemnité transitoire	p.m.	7 100,--
108	Pensions (1) Le crédit tient compte des pensions à payer pour 7 anciens Membres de la Haute Autorité ainsi que pour les veuves de trois Membres	27 000,--	23 800,--

(1) Montants nets, donc après déduction de l'ajustement compensatoire.

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
11	<p>Fonctionnaires statutaires et autres agents</p> <p>Le barème des traitements et le montant des indemnités et allocations diverses sont précisés dans le Statut des fonctionnaires de la Communauté.</p> <p>Les traitements et indemnités du personnel fournissant des prestations pour compte d'autres institutions font l'objet d'une récupération dont le résultat figure à la rubrique "recettes".</p> <p>Les crédits inscrits au présent article ont été calculés sur la base de la réglementation actuellement en vigueur; ils ne tiennent pas compte de l'ajustement des rémunérations au 1er janvier 1966 tel qu'il est prévu à l'article 65 du Statut; il conviendra donc d'inscrire à l'article 118 les crédits correspondant dès qu'une décision sera prise à cet égard.</p>	8 933 400,--	8 604 700,--	7 436 262,34

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
111	Traitement de base Le crédit est calculé sur la base d'un tableau des effectifs comportant un total de 949 fonctionnaires. Le montant du crédit est le montant net donc après déduction de l'ajustement compensatoire prévu à l'article 106 du Statut.	5 385 000,--	5 303 000,--
111 bis	Indemnité forfaitaire temporaire	54 000,--	60 000,--
112	Indemnité de dépaysement Conformément à l'article 69 du Statut, la plupart des fonctionnaires bénéficient d'une indemnité de dépaysement égale à 16 % du traitement de base. Compte tenu du fait qu'une partie du personnel - en général ceux qui ont la nationalité du siège - n'a pas droit à cette indemnité, le crédit a été calculé sur la base de 15 % du crédit relatif aux traitements de base et aux allocations familiales.	870 000,--	875 000,--
113	Allocations familiales (article 67 du Statut). Ont été prévus: - Allocations de chef de famille. Cette allocation s'élève à 5% du traitement de base. Etant donné qu'un certain nombre de fonctionnaires n'ont pas droit à cette indemnité, le crédit est calculé sur base de 4 % du traitement de base 232 300,-- - Allocations pour enfants et personnes à charge: Le montant de cette allocation est fixé à 1 100 FB par enfant ou personne à charge, l'évaluation est établie sur base d'un pourcentage de 5 % du montant des traitements de base, et le montant total de cette allocation 290 000,-- - Allocations scolaires 95 700,-- <hr/> 618 000,--	618 000,--	567 000,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
11	Fonctionnaires statutaires et autres agents (suite)	-	-	-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
114	Indemnités compensatrices (Articles 95 et 97 du Statut) Le crédit est calculé sur la base de la situation actuelle mais un abattement a été opéré pour tenir compte des départs et des promotions.	33 000,--	33 000,--
115	Couverture de risque de maladie, assurances accidents - régime de maladie 151 700,-- La contribution de la Haute Autorité au régime de maladie est calculée sur base de 2,2 % du montant des traitements de base; une légère marge a néanmoins été prévue pour tenir compte des majorations actuellement prévues. - Assurance accident 34 800,-- La charge patronale est calculée à raison de 0,6 % du montant des traitements de base - Remboursements spéciaux (article 72 paragraphe 3 du Statut) 6 500,-- - Régime de maladie des titulaires d'une pension 2 000,-- 195 000,--	195 000,--	169 000,--
116	Contribution au régime de pensions - contribution de 15 % du traitement de base pour les fonctionnaires bénéficiant des dispositions de l'article 101 du Statut et de 12 % pour les autres fonctionnaires	812 000,--	814 000,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
11	Fonctionnaires statutaires et autres agents (suite)	-	-	-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
117	<p>Frais de voyage à l'occasion du congé annuel, allocations diversés, secours</p> <p>Il est prévu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - frais de voyage à l'occasion du congé annuel (article 8 de l'annexe VII du Statut) 60 000,-- <p>Ce sous poste est en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent pour tenir compte du droit à deux voyages annuels au lieu d'origine dont bénéficient les fonctionnaires - et leur famille - originaires d'un endroit situé à plus de 725 km, de leur lieu d'affectation, si celui-ci est fixé en Europe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allocations en cas de naissance 5 500,-- (article 74 du Statut) - Allocations en cas de décès 3 600,-- (articles 70 et 75 du Statut) - Secours extraordinaires 1 500,-- (article 76 du Statut) <p style="text-align: right;">70 600,--</p>	70 600,--	53 600,--
118	<p>Ajustement des rémunérations en fonction du coefficient correcteur (article 64 du Statut)</p> <p>Le faible montant inscrit ne couvre pas les dépenses découlant de l'article 64 du Statut. Il devra être considérablement augmenté si (et lorsque) la Commission des Présidents décide en application de l'article 65 du Statut l'octroi d'un coefficient correcteur supérieur à 100 pour les fonctionnaires affectés au siège notamment.</p>	1 000,--	100,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
11	Fonctionnaires statutaires et autres agents (suite)	-	-	-

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
119	<p>Heures supplémentaires et autre personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - heures supplémentaires (après déduction de l'ajustement compensatoire) 35 000,-- - agents locaux 229 000,-- - conseillers spéciaux 31 800,-- - agents auxiliaires 405 000,-- - interprètes free-lance 110 000,-- - correcteurs free-lance 84 000,-- <p style="text-align: right;">894 800,--</p> <p>Les crédits prévus pour les auxiliaires et les agents locaux accusent une augmentation importante par rapport à ceux de l'exercice 1965-1966. Pour les agents locaux, il a été tenu compte de l'engagement de 17 agents supplémentaires afin de renforcer le personnel de l'atelier de reproduction. Ce personnel nouveau permettra l'utilisation à plein temps d'une machine de composition électronique. Il s'en suivra qu'un plus grand nombre de publications pourront être imprimées dans les ateliers de la Haute Autorité et que de ce fait des économies substantielles pourront être réalisées sur le poste "Publications". Notons, également, que l'augmentation des crédits pour "les agents locaux" sont la conséquence des adaptations successives des rémunérations desdits agents à l'indice du coût de la vie.</p> <p>En ce qui concerne les crédits pour les agents auxiliaires, il y a lieu de faire remarquer que l'augmentation tient essentiellement au fait que la Haute Autorité a dû faire face depuis quelque temps à certaines tâches exceptionnelles de caractère opérationnel, qui, étant donné l'étroitesse du cadre permanent, ne peuvent être accomplies par celui-ci.</p> <p>Rappelons, également, que la Haute Autorité n'a plus présenté d'augmentation de son effectif depuis que la fusion des Exécutifs a été envisagée, sauf pour certaines tâches qui lui sont spécifiques. Il n'en reste pas moins que l'activité courante de la Haute Autorité a continué à se développer pour les besoins de laquelle elle a été obligée de recourir à du personnel auxiliaire. Malgré le blocage du cadre pour 1966-1967 la Haute Autorité n'a inscrit au sous-poste "agents auxiliaires" que les crédits nécessaires au <u>maintien</u> des auxiliaires en service</p> <p>La plupart des interprètes et correcteurs free-lance travaillent également pour d'autres institutions. Les recettes perçues au titre de ces prestations figurent au tableau des recettes.</p>	894 800,--	730 000,--

CHAPITRE I

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
12	<p>Frais et indemnités à l'occasion de l'entrée en fonctions, de la cessation des fonctions et des mutations.</p> <p>Compte tenu de la reconduction des effectifs accordés, les crédits inscrits à cet article sont en diminution de 12 % environ et ceci malgré l'augmentation du coût de la vie qui influence les dépenses pour les frais de voyage et pour les frais de déménagement</p>	154 300,--	179 760,--	119 115,87
<u>TOTAL DU CHAPITRE I</u>		9 323 800,--	9 010 060,--	7 801 660,87

TRAITEMENTS, INDEMNITES ET CHARGES SOCIALES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
121	Frais de voyage (article 7, annexe VII du Statut)	3 000,--	3 660,--
122	Indemnité d'installation et de réinstallation (articles 5 et 6, annexe VII du Statut)	57 600,--	66 000,--
123	Indemnités journalières (article 10, annexe VII du Statut)	35 000,--	57 400,--
124	Frais de déménagement (article 9, annexe VII du Statut)	21 000,--	24 600,--
125	Indemnité d'incompatibilité (article 100 du Statut)	20 600,--	19 600,--
126	Indemnité en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement (articles 41 et 50 du Statut et articles 14 et 18 du Règlement applicable aux autres agents)	17 100,--	8 500,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel	672 500,--	622 740,--	496 075,78

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
201	<p>Loyers relatifs aux immeubles</p> <p>Les estimations des dépenses ont été établies sur base des contrats de location existants. Une réserve a toutefois été prévue pour tenir compte de l'augmentation de certains loyers en raison de l'existence dans différents bails d'une clause prévoyant l'augmentation des loyers en fonction de la hausse de l'indice des prix. Le crédit couvre les loyers afférents aux locations au siège et en dehors du siège.</p>	266 000,--	246 700,--
202	<p>Eau, gaz, électricité, chauffage</p> <p>Le montant du crédit a été calculé sur base de la consommation enregistrée au cours de l'exercice 1964-1965. Il a été tenu compte de l'augmentation du nombre des bâtiments occupés et d'une augmentation des prix.</p>	86 000,--	71 240,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
203	Frais de nettoyage et d'entretien des locaux Les frais de nettoyage et d'entretien des locaux ont été calculés sur base des dépenses des exercices précédents. Les crédits ont toutefois dû être augmentés d'un peu moins de 7 % afin de tenir compte de l'augmentation des prix et du nombre des locaux.	138 000,--	129 200,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits pas article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste									
		1966-1967	1965-1966								
204	<p>Frais de location des installations techniques</p> <p>Ces crédits se décomposent comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- téléphone</td> <td style="text-align: right;">973,—</td> </tr> <tr> <td>- mécanographie</td> <td style="text-align: right;">114 888,—</td> </tr> <tr> <td>- autres installations</td> <td style="text-align: right;">8 139,—</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">124 000,—</td> </tr> </table> <p>La plus grande partie des crédits est prévues pour couvrir des dépenses pour locations de machines mécanographiques.</p> <p>Rappelons que les dépenses en matière de location de machines mécanographiques sont supportées par la Haute Autorité et l'Office statistique qui en partagent les frais. La quote-part à charge du budget de l'Office a été fixée à 60 % à compter du 1er janvier 1966.</p> <p>Dans le montant de 8 139 UC pour les "autres installations" est compris le prix de la location d'appareils à photocopies et de matériel de conférence.</p>	- téléphone	973,—	- mécanographie	114 888,—	- autres installations	8 139,—		124 000,—	124 000,—	120 000,—
- téléphone	973,—										
- mécanographie	114 888,—										
- autres installations	8 139,—										
	124 000,—										

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
20	Dépenses relatives aux immeubles, au mobilier et au matériel (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
205	<p>Frais d'entretien et de réparation des installations techniques et du matériel</p> <p>Ce crédit est destiné à faire face aux frais d'entretien et de réparation des installations téléphoniques et de reproduction, des machines de bureau et autres. Le crédit a été calculé en tenant compte des contrats d'entretien passés avec des entreprises.</p>	35 500,--	32 500,--
206	<p>Assurances relatives aux immeubles et matériel</p> <p>Le crédit a été calculé sur la base des contrats passés avec les compagnies d'assurances</p>	4 600,--	4 700,--
207	<p>Aménagement des bâtiments et autres dépenses en matière d'immeubles</p> <p>Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière d'aménagement des bâtiments (cloisons, lino...) les taxes, les salaires des concierges, la décoration florale (entretien des jardins, etc...)</p>	18 400,--	18 400,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
21	<p>Dépenses d'équipement</p> <p>Les crédits de cet article diminuent fortement malgré l'achat projeté pour près de 50 000 UC de pièces complémentaires pour l'installation de composition et de reproduction de la Haute Autorité. Sans cette dépense importante mais nécessaire - si on veut exploiter entièrement les capacités du matériel d'imprimerie - les crédits du présent article auraient baissé de presque 40 %.</p>	146 900,--	160 300,--	150 934,29

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste													
		1966-1967	1965-1966												
211	<p>Achat de machines de bureau</p> <p>Le crédit a été calculé en tenant compte de l'achat de :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- 45 machines à écrire électriques</td> <td style="text-align: right;">13 200,--</td> </tr> <tr> <td>- machines à écrire à grand chariot</td> <td style="text-align: right;">3 200,--</td> </tr> <tr> <td>- machines à calculer</td> <td style="text-align: right;">4 800,--</td> </tr> <tr> <td>- appareils à dicter et à photo-copier, numéroteurs, etc.</td> <td style="text-align: right;">2 000,--</td> </tr> <tr> <td>- divers</td> <td style="text-align: right;">800,--</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">24 000,--</td> </tr> </table> <p>Il y a lieu de remarquer que la plus grande partie des crédits sera consacrée au <u>remplacement</u> des machines de bureau et principalement à la substitution progressive des machines à écrire mécaniques par des machines électriques, pour les raisons et selon les critères exposés à l'état prévisionnel pour l'exercice 1964-1965.</p> <p>Toutefois la Haute Autorité dans un souci d'économie budgétaire a réduit non seulement le matériel nouveau mais également l'achat d'installations de renouvellement.</p> <p>Le produit de la vente des machines renouvelées figure en recette au présent état prévisionnel</p>	- 45 machines à écrire électriques	13 200,--	- machines à écrire à grand chariot	3 200,--	- machines à calculer	4 800,--	- appareils à dicter et à photo-copier, numéroteurs, etc.	2 000,--	- divers	800,--		24 000,--	24 000,--	26 800,--
- 45 machines à écrire électriques	13 200,--														
- machines à écrire à grand chariot	3 200,--														
- machines à calculer	4 800,--														
- appareils à dicter et à photo-copier, numéroteurs, etc.	2 000,--														
- divers	800,--														
	24 000,--														

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
21	Dépenses d'équipement (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
212	Achat de mobilier	25 000,--	34 400,--
213	Achat d'installations techniques Ce crédit est destiné à l'achat de pièces complémentaires (polices de caractères, etc., pour un montant de 49 500,-- UC) pour la machine de composition à procédé optique et pour le remplacement d'autres appareils techniques (duplicateurs, matériel photographique, appareils sonores pour les salles de conférences, etc.). Les investissements auxquels la Haute Autorité procède ainsi sont compensés par des économies sur d'autres postes budgétaires (notamment le poste publications).	76 100,--	74 200,--
214	Achat de matériel de transport Ce crédit est destiné à faire face au remplacement de 10 véhicules. Le produit de la vente des 10 véhicules repris à l'occasion de l'acquisition des nouveaux véhicules est déduit du montant d'achat de ceux-ci.	21 800,--	24 900,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964-1965
		1966-1967	1965-1966	
22	<p>Dépenses diverses de fonctionnement des services</p> <p>Les crédits de cet article accusent une forte augmentation (18,5 %) dont les raisons sont expliquées poste par poste.</p> <p>Il doit cependant être dit ici qu'ils ont dû être ajustés pour tenir compte notamment de la hausse importante des prix.</p> <p>L'expérience des dernières années montre d'ailleurs qu'il ne reste qu'une marge minime non utilisée en fin d'exercice.</p>	851 640,—	722 600,—	632 863,89

FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste											
		1966-1967	1965-1966										
221.	<p>Papeterie et fournitures diverses</p> <p>Ce crédit est évalué sur la base des dépenses de l'exercice 1964-1965 et compte tenu de la hausse des prix sur le marché du papier et du fait que la Haute Autorité confiera à ses ateliers un plus grand nombre de publications à imprimer.</p>	275 000,--	220 000,--										
222	<p>Affranchissements et télécommunications</p> <p>Ce crédit se décompose comme suit :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>- affranchissements</td> <td style="text-align: right;">90 000,--</td> </tr> <tr> <td>- frais de port et de douane</td> <td style="text-align: right;">20 000,--</td> </tr> <tr> <td>- frais de téléphone</td> <td style="text-align: right;">139 000,--</td> </tr> <tr> <td>- téléx et télégrammes</td> <td style="text-align: right;">20 000,--</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">269 000,--</td> </tr> </table> <p>Par rapport à l'exercice précédent, les crédits de ce poste accusent une augmentation de 22 %. Cette augmentation est principalement due à la hausse des tarifs postaux et de transport.</p>	- affranchissements	90 000,--	- frais de port et de douane	20 000,--	- frais de téléphone	139 000,--	- téléx et télégrammes	20 000,--		269 000,--	269 000,--	220 000,--
- affranchissements	90 000,--												
- frais de port et de douane	20 000,--												
- frais de téléphone	139 000,--												
- téléx et télégrammes	20 000,--												
	269 000,--												

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
22	Dépenses diverses de fonctionnement des services (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966-1967	1965-1966
223	Bibliothèque, journaux et périodiques Ce crédit se décompose comme suit : - Bibliothèque (ouvrages, reliures, périodiques) 37 000,-- - Agences de nouvelles, bulletins divers et coupures de presse 51 880,-- - Documents pour réunions 2 000,-- - Journaux 11 060,-- <hr/> 101 940,-- Les crédits pour ce poste ont dû, par rapport à ceux prévus pour l'exercice 1965-1966, être augmentés d'environ 10 %. Cela tient à la hausse des prix.	101 940,--	92 400,--
224	Frais d'entretien et d'utilisation du matériel de transport	28 800,--	28 800,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
22	Dépenses diverses de fonctionnement des services (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
225	Travaux exécutés à l'extérieur Ce crédit se décompose comme suit : - Frais de traduction 70 000,-- - Travaux de dactylographie 4 000,-- - Autres travaux 1 000,-- <hr/> 75 000,--	75 000,--	75 000,--
226	Autres dépenses de fonctionnement Ce crédit se décompose comme suit : - Frais de recrutement 22 000,-- - Formation du personnel 33 000,-- - Dépenses du service social 4 700,-- - Tenues de service 12 400,-- - Déménagements 14 000,-- - Frais divers de réunions 10 000,-- - Divers 5 800,-- <hr/> 101 900,-- Ce poste par rapport à l'exercice précédent accuse une augmentation de 19 % du fait de l'accroissement des activités en matière de formation du personnel. Le crédit prévu est nécessaire si on veut entreprendre des actions de formation ayant une véritable efficacité.	101 900,--	86 400,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
23	Frais de mission et de déplacement, stages	566 000,--	548 000,--	457 980,90

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
231	<p>Frais de mission</p> <p>La Haute Autorité entend comprimer dans toute la mesure du possible les dépenses pour frais de mission</p> <p>L'augmentation du poste correspondant à 4 % ne couvre qu'en partie la hausse de certains tarifs de transport et des prix hôteliers.</p>	450 000,--	432 000,--
232	<p>Indemnité forfaitaire de déplacement (Art. 15, annexe VII du Statut)</p> <p>Le crédit est calculé sur la base de 58 fonctionnaires bénéficiant du taux plein (3 000 FB par mois) et de 2 fonctionnaires auxquels elle est accordée avec un tarif réduit.</p>	43 000,--	43 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
23	Frais de mission et de déplacement, stages (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
233	<p>Frais de stage</p> <p>Les crédits se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Haute Autorité appelle dans ses services un certain nombre d'étudiants, d'interprètes et traducteurs sortant des écoles spécialisées. Ces stagiaires bénéficient du remboursement de leurs frais de transport de leur pays d'origine à Luxembourg et d'une indemnité forfaitaire. 43 000,-- - Stagiaires spécialistes. La Haute Autorité demande chaque année à quelques jeunes ingénieurs et économistes (notamment d'Amérique latine) qui possèdent déjà plusieurs années d'expérience professionnelle d'effectuer un stage au sein de son institution. (Voir à ce sujet la question écrite n° 98 de M. Pedini, en date du 25.10.1963 et la réponse de la Haute Autorité en date du 21.11.1963, parue au Journal officiel n° 181 du 11.12.1963). 20 000,-- - Frais divers pour stagiaires (convocations, visites, etc...). 10 000,-- <p style="text-align: right;"><u>73 000,--</u></p>	73 000,--	73 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
24	Dépense de publication et de diffusion des connaissances	385 000,--	523 000,--	489 023,50

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
241	<p>Journal officiel et publications diverses</p> <p>Les crédits demandés sont prévus pour couvrir :</p> <p>a) la quote-part de la Haute Autorité dans les dépenses relatives au Journal officiel 40 000,--</p> <p>b) les dépenses relatives aux autres publications 225 000,--</p> <hr/> <p>265 000,--</p> <p>Les crédits de ce poste sont en diminution de 19 % environ. Cette réduction a pu être opérée du fait que, grâce à l'installation d'une machine de composition à procédé optique et son utilisation à plein temps, un grand nombre de publications seront imprimées dans les ateliers de la Haute Autorité.</p>	265 000,--	325 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
24	Dépenses de publication et diffusion des connaissances (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
242	<p>Dépenses de vulgarisation</p> <p>Les dépenses imputées à ce poste concernent des actions entreprises dans une optique de vulgarisation des activités de la Haute Autorité.</p> <p>Comme à l'exercice précédent, les crédits prévus couvrent également la réalisation d'une campagne publicitaire destinée à compléter l'action du congrès prévu sur l'utilisation de l'acier et à donner à ce congrès sa pleine portée.</p>	100 000,--	100 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
24	Dépenses de publication et de diffusion des connaissances (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
243	<p>Dépenses relatives à la diffusion des connaissances techniques et économiques</p> <p>Il est rappelé - voir introduction à l'Etat Prévisionnel des Dépenses Administratives 1965-1966 - que les dépenses de diffusion des connaissances sont maintenant considérées comme des dépenses annexes des interventions financières en matière de recherche; elles sont en conséquence soumises à la même procédure que ces dernières. Si un faible crédit subsiste à ce poste, c'est à titre transitoire pour assurer la diffusion de certains résultats de recherches entreprises avant le changement d'imputation.</p>	20 000,--	98 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
25	Honoraires d'experts et frais pour personnes convoquées	1 533 300,--	1 432 000,--	66 044,33

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
251	Frais de voyage et de séjour pour personnes convoquées Le crédit prévoit tant la convocation d'experts auxquels la Haute Autorité recourt régulièrement pour l'assister que la tenue de nombreuses réunions et journées d'études, notamment dans le domaine social.	310 300,--	290 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
25	Honoraires d'experts et frais pour personnes convoquées (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaire	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
252	<p>Honoraires d'experts, frais de recherche et d'études ainsi que d'enquêtes</p> <p>Les crédits sont prévus pour couvrir :</p> <p>a) les dépenses pour actions entreprises à l'initiative de la Haute Autorité 745 000,--</p> <p>b) les dépenses pour participation, à la demande des gouvernements, à l'étude des possibilités de réemploi (art. 46, al. 4 du traité) 150 000,--</p> <p>Il s'agit là d'un crédit purement estimatif. Le développement de la reconversion est tel à l'intérieur de la Communauté que les différents gouvernements sont amenés à augmenter leur propre intervention dans ce domaine et à demander à la Haute Autorité de faire de même. Il est donc loin d'être exclu que les crédits prévus à ce sous-poste soient insuffisants; si tel devait être le cas - et s'agissant d'ailleurs de dépenses obligatoires - la Haute Autorité demanderait des crédits supplémentaires.</p>	895 000,--	825 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
25	Honoraires d'experts et frais pour personnes convoquées (suite)	-	-	-

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
253	Comité Consultatif	90 000,--	90 000,--
254	Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille	75 000,--	75 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
25	Honoraires d'experts et frais pour personnes convoquées (suite)			

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
255	<p>Congrès</p> <p>Le crédit est prévu pour couvrir les frais de l'organisation du Congrès de l'Acier qui aura pour sujet cette année l'utilisation de l'acier dans l'agriculture.</p>	163 000,--	152 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
26	Frais de représentation et indemnités de fonction	74 000,--	66 000,--	55 701,85

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
251	<p>Frais de représentation et indemnités de fonction</p> <p>Ce poste comprend notamment les indemnités de représentation octroyées au chef de la délégation à Londres et le remboursement partiel du loyer de ses deux adjoints exerçant des fonctions de caractère diplomatique.</p> <p>L'évaluation du crédit a été faite sur la base des dépenses effectuées et en tenant compte de la hausse notable des prix qui est intervenue dans ce secteur.</p>	74 000,--	66 000,--

CHAPITRE II

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
27	Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre	10 000,--	10 000,--	9 919,77
<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>		4 239 340,--	4 084 640,--	3 075 121,08

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
271	Dépenses non spécialement prévues aux articles du présent chapitre	10 000,--	10 000,--

CHAPITRE III

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
30	Commission des Présidents	-	-	-
31	Commissaire aux comptes	-	-	-

DEPENSES DIVERSES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
301	Commission des Présidents Les crédits pour le fonctionnement du secrétariat de la Commission sont inscrits au budget de la Cour de Justice	-	-
311	Commissaire aux comptes Les crédits pour le fonctionnement du bureau du Commissaire aux comptes sont inscrits au budget du Conseil de ministres	-	-

CHAPITRE III

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
32	Oeuvres sociales	644 200,--	609 200,--	596 165,88

DEPENSES DIVERSES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
321	<p>Contribution au fonctionnement de l'Ecole européenne</p> <p>La Haute Autorité supporte, à charge de son état prévisionnel, 49 % des dépenses de l'Ecole européenne de Luxembourg.</p> <p>L'augmentation des crédits correspond principalement à l'adaptation du niveau des traitements du personnel enseignant aux variations de l'indice du coût de la vie et de l'accroissement des prix.</p> <p>Le crédit a été calculé sur la base du projet de budget de l'Ecole, en cours de discussion devant les instances compétentes.</p> <p>Comme de coutume, la fraction du crédit qui correspondrait éventuellement à une réduction de ce projet de budget sera considéré comme indisponible.</p>	585 000,--	550 000,--

CHAPITRE III

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
32	Oeuvres sociales (suite)	-	-	-

DEPENSES DIVERSES (suite)

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
322	Oeuvres sociales proprement dites Ce poste couvre les interventions de la Haute Autorité aux différentes oeuvres sociales (Cercle des fonctionnaires, activités sportives, scouts et guides, jardin d'enfants et Foyer Européen).	59 200,--	59 200,--

CHAPITRE III

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
33	Contributions diverses	232 500,--	136 000,--	105 038,09
<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>		876 700,--	745 200,--	701 203,97

DEPENSES DIVERSES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
331	Chaire Schuman au Collège de Bruges et autres organisations académiques	16 000,--	16 000,--
332	Secours en cas de sinistre dans les entreprises du charbon et de l'acier	100 000,--	40 000,--
	a) secours d'urgence 40 000,--		
	b) fondation P. Finet 60 000,--		
	En plus des aides d'urgence que la Haute Autorité apporte en cas de sinistre dans les entreprises de la C.E.C.A., elle a jugé de son devoir à la fin de l'exercice 1964/1965 de créer la Fondation Paul Finet destinée à entreprendre une action en profondeur en octroyant des aides aux orphelins des travailleurs qui décèdent à la suite d'un accident ou une maladie professionnelle.		
333	Autres contributions	116 500,--	80 000,--
	a) subventions aux Congrès, tables rondes, etc... 90 500,--		
	b) subventions aux Mouvements européens 20 000,--		
	c) autres dépenses (dons, prix, etc...) 6 000,--		
	116 500,--		
	L'augmentation de ce poste résulte des subventions que la Haute Autorité entend accorder (compte tenu de l'intérêt qu'elle porte à ces activités) à différents congrès organisés principalement par les industries de la C.E.C.A.		

CHAPITRE IV

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
40	Dépenses du Service juridique des exécutifs européens	529 390,--	510 000,--	335 851,64
41	Dépenses de l'Office statistique des Communautés européennes	718 096,--	664 460,--	589 814,85
42	Dépenses du Service commun d'Information	1 377 047,--	1 399 323,--	975 907,92
<u>TOTAL DU CHAPITRE IV</u>		2 624 533,--	2 573 783,--	1 901 574,41

DEPENSES DES SERVICES COMMUNS

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
401	Service juridique des exécutifs européens (1) Le crédit prévu se répartit comme suit : a) quote-part des dépenses communes (30 %). 409 390,-- b) dépenses spécifiques. 120 000,-- <hr/> 529 390,--	529 390,--	510 000,--
411	Office statistique des Communautés européennes (1) Le crédit prévu se répartit comme suit : a) quote-part des dépenses communes (16 %). 666 096,-- b) dépenses spécifiques. 52 000,-- <hr/> 718 096,--	718 096,--	664 460,--
421	Service commun d'Information (1) Le crédit prévu se répartit comme suit : a) quote-part des dépenses communes (35 %). 1 088 297,-- b) dépenses spécifiques. 288 750,-- <hr/> 1 377 047,--	1 377 047,--	1 399 323,--

(1) La répartition des crédits par chapitres et articles ainsi que le tableau des effectifs de chacun des services communs figurent aux Annexes I, II, III.

CHAPITRE V

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
51	Frais d'achat et d'aménagement des immeubles	9 000,--	-	-
52	Installation des services de la Haute Autorité dans l'immeuble du Kirchberg	-	-	-
53	Dépenses relatives à l'exposition universelle de Montréal	245 000,--	-	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>		254 000,--	-	-

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste	
		1966/1967	1965/1966
511	<p>Frais d'achat et d'aménagement des immeubles</p> <p>La Haute Autorité envisage d'acheter en commun avec les autres Communautés un immeuble à Montevideo pour y installer un Bureau de Presse.</p> <p>Il est entendu qu'aussi longtemps que les autorités budgétaires des autres Communautés n'auront pas accordé un crédit équivalent, ce crédit restera bloqué.</p>	9 000,--	-
521	Installation des services de la Haute Autorité dans l'immeuble du Kirchberg	-	-
531	<p>Dépenses relatives à l'exposition universelle de Montréal</p> <p>Ce crédit couvre la quote-part de la Haute Autorité pour les dépenses de l'année civile 1966 relatives à l'exposition de Montréal à laquelle les trois Communautés participent conjointement.</p>	245 000,--	

CHAPITRE SPECIAL

Art.	Intitulé des articles	Crédits par article		Dépenses 1964/1965
		1966/1967	1965/1966	
Art. spécial	Quote-part C.E.C.A. dans le paiement des pensions et allocations de départ des fonctionnaires sous Statut C.E.E. - C.E.E.A. des Institutions communes	51 000,--	23 040,--	-
<u>TOTAL CHAPITRE SPECIAL</u>		51 000,--	23 040,--	-

QUOTE-PART C.E.C.A. DANS LE PAIEMENT DES PENSIONS ET ALLOCATIONS
DE DEPART DES FONCTIONNAIRES SOUS STATUT C.E.E. - C.E.E.A.
DES INSTITUTIONS COMMUNES

Poste	Ventilation et commentaires	Crédits par poste																	
		1966/1967	1965/1966																
Poste spécial	<p>Quote-part C.E.C.A. dans le paiement des pensions et allocations de départ des fonctionnaires sous statut C.E.E. - C.E.E.A. des institutions communes</p> <p>Il s'agit d'un crédit évaluatif dont le montant a été calculé comme suit :</p> <p>1) Allocation de départ :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Parlement européen</td> <td style="text-align: right;">14 000,--</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Les Conseils</td> <td style="text-align: right;">20 000,--</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Cour de justice</td> <td style="text-align: right;">4 000,--</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">38 000,--</td> </tr> </table> <p>2) Pensions</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Parlement européen</td> <td style="text-align: right;">6 000,--</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Les Conseils</td> <td style="text-align: right;">7 000,--</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Cour de justice</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">13 000,--</td> </tr> </table> <p><u>TOTAL</u> 51 000,--</p> <p><u>TOTAL GENERAL</u> 51 000,--</p>	- Parlement européen	14 000,--	- Les Conseils	20 000,--	- Cour de justice	4 000,--		38 000,--	- Parlement européen	6 000,--	- Les Conseils	7 000,--	- Cour de justice	-		13 000,--	51 000,--	23 040,--
- Parlement européen	14 000,--																		
- Les Conseils	20 000,--																		
- Cour de justice	4 000,--																		
	38 000,--																		
- Parlement européen	6 000,--																		
- Les Conseils	7 000,--																		
- Cour de justice	-																		
	13 000,--																		

PREVISIONS DES RECETTES ADMINISTRATIVES

Art.	Intitulé des articles	Exercice 1966/1967	Exercice 1965/1966
011	Recouvrement des dépenses du personnel et des charges sociales - Interprètes titulaires et interprètes free-lance mis à la disposition des autres institutions 100 000,-- - Remboursement de salaires de femmes de charge mis à la disposition de tiers 2 060,-- 102 060,--	102 060,--	98 620,--
020	Recouvrement du chef des locations des immeubles ou parties des immeubles à des tiers (y compris chauffage, eau, etc....)	9 310,--	8 900,--
021	Produit de la vente des biens d'équipe- ment usagés (1) - Machines à écrire (45 environ) 1 500,-- - Matériel d'imprimerie 1 200,-- 2 700,--	2 700,--	3 800,--
022	Recouvrement des dépenses de fonction- nement	25 600,--	22 700,--
023	Recouvrement en matière de publications - Remboursement de dépenses pour préparation de manuscrits, corrections d'épreuves pour autres institutions 174 000,-- - Vente de publications 80 500,-- 254 500,--	254 500,--	244 000,--
024	Recouvrement sur frais de mission, frais de justice	p.m.	p.m.
025	Recettes diverses	2 600,--	p.m.
	TOTAL	396 770,--	378 020,--

(1) Il est rappelé que le produit de la vente de véhicules automobiles usagés n'est plus porté en recette mais déduit du prix d'achat des véhicules neufs qui les remplacent.

EXERCICE 1966/1967

Tableau des effectifs des services de la Haute Autorité

C A R R I E R E	Grade	Effectif 1965/1966 (1)	Effectif 1966/1967
Directeur général, Conseiller hors classe	A 1	12 (2)	12 (2)
Directeur, Conseiller principal	A 2	33	33
Chef de division, Conseiller	A 3	73 (3)	73 (3)
Administrateur principal	A 4	47	48
	A 5	52	51
Administrateur	A 6	19	19
	A 7	14	} 21
Administrateur adjoint	A 8	7	
Catégorie A		257	257
Chef de division	LA 3	1	1
Chef d'équipe	LA 4	7	7
Réviseur interprète principal	LA 4	10	10
	LA 5	11	11
Traducteur, interprète	LA 5	18	18
	LA 6	33	33
Traducteur adjoint	LA 7	12	12
Interprète adjoint	LA 8	1	1
Catégorie LA		93	93
Assistant principal	B 1	49	49
Assistant	B 2	44	44
	B 3	63	63
Assistant adjoint	B 4	17	21
	B 5	7	3
Catégorie B		180	180
Secrétaire de direction, Secrétaire principale, commis principal	C 1	92	93
Secrétaire, commis	C 2	72	82
	C 3	184	174
Commis adjoint, dactylographe	C 4	11	11
	C 5	9	9
Catégorie C		368	369

CARRIERE	Grade	Effectif 1965/1966 (1)	Effectif 1966/1967
Agent principal et assimilé	D 1	17	17
	D 2	23	23
	D 3	7	7
	D 4	3	3
Catégorie D		50	50
TOTAL GENERAL		948 (4)	949 (4)

- (1) Tous les postes ouverts sont des postes permanents.
- (2) Deux postes de conseillers hors classe deviendront des postes de grade 2 lors de la cessation des fonctions de leur titulaire.
- (3) 9 postes de grade 3 seront transformés en postes d'administrateurs principaux lors de la cessation des fonctions ou du changement d'affectation de leur actuel titulaire.
- (4) Dont neuf fonctionnaires à la disposition de l'Organe permanent pour la sécurité dans les mines de houille.

A N N E X E I

SERVICE JURIDIQUE

DES

EXECUTIFS EUROPEENS

—

RECAPITULATION DES CREDITS

—

EXERCICE 1966

Les tableaux ci-après donnent le montant total des crédits à charge des trois Communautés par article uniquement. Il y a lieu de se référer au budget de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1966 établi par les Conseils pour plus de détails.

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1966 et 1965) et DES DEPENSES 1964
Service juridique des exécutifs européens

Titre Chapitre	Nature des dépenses	Crédits pour 1966 UC	Crédits pour 1965 UC	Dépenses de 1964 UC
TITRE I	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS			
CHAP. II	<u>PERSONNEL</u>			
Art. 20	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	1 180 900,--	1 132 100,--	935 245,--
Art.20bis	Indemnités compensatrices	p.m.	1 500,--	-
Art. 21	Pensions	16 600,--	16 600,--	3 902,--
Art. 22	Couverture de risque de maladie et d'accidents	28 600,--	22 660,--	19 869,--
Art. 23	Allocations et indemnités diverses	14 700,--	7 480,--	9 452,--
Art. 24	Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéciaux)	15 000,--	10 000,--	37 710,--
Art. 25	Heures supplémentaires	400,--	820,--	311,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	1 256 200,--	1 191 160,--	1 006 489,--
CHAP. III	<u>INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
Art. 30	Frais de voyage	920,--	1 220,--	251,--
Art. 31	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	14 500,--	19 000,--	12 060,--
Art. 32	Frais de déménagement	5 300,--	8 000,--	3 272,--
Art. 33	Indemnités journalières tempo- raires	9 000,--	11 000,--	7 799,--
Art. 34	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'em- ploi et de licenciement	7 660,--	9 660,--	-
Art. 35	Indemnité d'incompatibilité	p.m.	p.m.	4 298,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	37 380,--	48 880,--	27 680,--
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	1 293 580,--	1 240 040,--	1 034 169,--

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1966 et 1965) et DES DEPENSES 1964

Service juridique des exécutifs européens

Titre Chapitre Articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1966 UC	Crédits pour 1965 UC	Dépenses de 1964 UC
TITRE II	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP. VI	<u>DEPENSES COURANTES DE FONCTION- NEMENT</u>			
Art. 60	Papeterie et fournitures	17 500,--	17 500,--	9 363,--
Art. 62	Dépenses diverses de fonction- nement	1 200,--	2 100,--	74,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	18 700,--	19 600,--	9 437,--
CHAP. VII	<u>DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS</u>			
Art. 70	Frais de réceptions et de représentation	1 000,--	1 000,--	35,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	1 000,--	1 000,--	35,--
CHAP. VIII	<u>DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS</u>			
Art. 80	Frais de missions et de dépla- cement	45 000,--	39 360,--	32 639,--
CHAP. IX	<u>FRAIS DE REUNIONS, CONVOCATIONS ET STAGES</u>			
Art. 93	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'en- quêtes	-	-	800,--
Art. 94	Frais de procès	165 000,--	165 000,--	47 352,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	165 000,--	165 000,--	48 152,--
	<u>TOTAL DU TITRE II</u>	229 700,--	224 960,--	90 263,--
	<u>TOTAL GENERAL</u>	1 523 280,--	1 465 000,--	1 124 432,--

TABLEAU DE REPARTITION, ENTRE LES TROIS COMMUNAUTES,
DES CREDITS DU SERVICE JURIDIQUE POUR
L'EXERCICE 1966

Nature des dépenses	Montants UC	R E P A R T I T I O N		
		C.E.E. UC	C.E.E.A. UC	C.E.C.A. UC
Dépenses communes (1)	1 358 280,--	670 020,--	278 870,--	409 390,--
Dépenses spécifiques (frais de procès)	165 000,--	40 000,--	5 000,--	120 000,--
TOTAL GENERAL	1 523 280,--	710 020,--	283 870,--	529 390,--

(1) Clé de répartition : C.E.C.A. : 30 %
 C.E.E. : 50 %
 C.E.E.A. : 20 %

SERVICE JURIDIQUE

S E R V I C E J U R I D I Q U E				
E F F E C T I F S P E R M A N E N T S				TOTAL
Titres et carrières	C.E.E.	C.E.E.A.	C.E.C.A.	
A 1 Directeur général (Conseiller hors classe)	1	1	1	3
A 2 Directeur (Conseiller principal)	2 (a)	1	5	8 (a)
A 3 Chef de division (Conseiller)	10 (b)	4	7	21 (b)
A 4) Administrateur principal (chef	5	2	2	9
A 5) de service)	6	4	2	12
A 6) Administrateur	7	1	1	9
A 7)	2	1	-	3
A 8 Administrateur adjoint	-	-	-	-
Total	33	14	18	65
B 1 Assistant principal (chef de bureau)	-	-	1	1
B 2) Assistant	2	1	1	4
B 3)	2	-	-	2
B 4) Assistant adjoint	1	1	-	2
B 5)	-	1	-	1
Total	5	3	2	10
C 1 Secrétaire de direction, commis principal	2	1	7	10
C 2) Secrétaire, commis	8	3	4	15
C 3)	10	4	4	18
C 4) Dactylographe, commis adjoint	3	2	1	6
C 5)	-	-	-	-
Total	23	10	16	49
L/A4 Réviseur	-	-	-	-
L/A5 Traducteur	7	1	-	8
TOTAL GENERAL	68	28	36	132

(a) Dont un agent de grade A 1 à titre personnel.

(b) Dont deux agents de grade A 2 à titre personnel.

A N N E X E II

OFFICE STATISTIQUE

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

—

RECAPITULATION DES CREDITS

—

EXERCICE 1966

Les tableaux ci-après donnent le montant total des crédits à charge des trois Communautés par article uniquement. Il y a lieu de se référer au budget de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1966 établi par les Conseils pour plus de détails.

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES 1964

Office statistique

Titres Chapitres Articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1966 UC	Crédits pour 1965 UC	Dépenses de 1964 UC
TITRE I	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS			
CHAP. II	<u>PERSONNEL</u>			
Art. 20	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	1 779 980,--	1 554 460,--	1 177 587,48
Art.20bis	Indemnités compensatrices	1 900,--	7 000,--	6 418,74
Art. 21	Pensions	10 000,--	10 000,--	167,14
Art. 22	Couverture des risques de maladie et d'accidents	38 220,--	31 780,--	24 799,06
Art. 23	Allocations et indemnités diverses	16 500,--	12 500,--	7 186,60
Art. 24	Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéciaux)	22 500,--	15 000,--	84 188,56
Art. 25	Heures supplémentaires	1 700,--	1 500,--	931,76
	<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	<u>1 870 800,--</u>	<u>1 632 240,--</u>	<u>1 301 279,34</u>
CHAP. III	<u>INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
Art. 30	Frais de voyage	1 620,--	1 620,--	517,30
Art. 31	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	15 300,--	15 300,--	5 658,76
Art. 32	Frais de déménagement	3 700,--	3 700,--	1 898,52
Art. 33	Indemnités journalières temporaires	30 040,--	28 900,--	20 808,62
	<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	<u>50 660,--</u>	<u>49 520,--</u>	<u>28 883,20</u>
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	<u>1 921 460,--</u>	<u>1 681 760,--</u>	<u>1 330 162,54</u>

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES 1964
Office statistique (suite)

Titres Chapitres Articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1966 UC	Crédits pour 1965 UC	Dépenses de 1964 UC
TITRE II	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP. V	<u>MOBILIER, MATERIEL, INSTALLA- TIONS TECHNIQUES, ENTRETIEN ET RENOUELEMENT</u>			
Art. 50	Machines de bureau	-	-	-
Art. 54	Locations	800 000,--	250 000,--	204 290,32
	<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	800 000,--	250 000,--	204 290,32
CHAP. VI	<u>DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT</u>			
Art. 60	Papeterie et fournitures	17 500,--	20 000,--	13 944,07
Art. 62	Dépenses diverses de fonc- tionnement	3 000,--	3 000,--	447,14
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	20 500,--	23 000,--	14 391,21
CHAP. VII	<u>DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS</u>			
Art. 70	Frais de réception et de représentation	1 600,--	1 500,--	840,84
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	1 600,--	1 500,--	840,84
CHAP. VIII	<u>DEPENSES RELATIVES AUX MIS- SIONS ET AUX DEPLACEMENTS</u>			
Art. 80	Frais de mission et de déplacement	70 040,--	63 040,--	52 025,38
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VIII</u>	70 040	63 040,--	52 025,38
CHAP. IX	<u>FRAIS DE REUNIONS, CONVOCA- TIONS, STAGES</u>			
Art. 90	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général - Comités	85 000,--	75 000,--	56 051,84
Art. 93	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	1 100 000,--	800 000,--	935 049,73
	<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	1 185 000,--	875 000,--	991 101,57

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES 1964
Office statistique (suite)

Titres Chapitres Articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1966 UC	Crédits pour 1965 UC	Dépenses de 1964 UC
CHAP. X	<u>DEPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION</u>			
Art. 100	Publications	415 000,--	400 000,--	193 172,50
	<u>TOTAL DU CHAPITRE X</u>	415 000,--	400 000,--	193 172,50
CHAP. XII	<u>DEPENSES DE PREMIERE INSTAL- LATION ET D'EQUIPEMENT</u>			
Art. 120	Machines de bureau	4 000,--	10 000,--	9 011,10
	<u>TOTAL DU CHAPITRE XII</u>	4 000,--	10 000,--	9 011,10
	<u>TOTAL DU TITRE II</u>	2 496 140,--	1 622 540,--	1 464 832,92
	<u>TOTAL GENERAL</u>	4 417 600,--	3 304 300,--	2 794 995,46

TABLEAU DE REPARTITION, ENTRE LES TROIS EXECUTIFS, DES CREDITS
DE L'OFFICE STATISTIQUE POUR L'EXERCICE 1966

Art.	Nature des dépenses	Montant JC	Répartition		
			C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
	<u>Dépenses spécifiques</u>				
93	Etudes et enquêtes	190 000,--	40 000,--	150 000,--	-
100	Publications	60 500,--	10 500,--	50 000,--	-
120	Machines de bureau	4 000,--	1 500,--	2 500,--	-
	<u>Total des dépenses spécifiques</u>	254 500,--	52 000,--	202 500,--	-
	<u>Dépenses communes (1)</u>				
20	Personnel occupant un emploi permanent	1 779 980,--			
20bis	Indemnités compensatrices	1 900,--			
21	Pensions	10 000,--			
22	Frais de maladie, couverture des risques d'accidents	38 220,--			
23	Allocations et indemnités diverses	16 500,--			
24	Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéc.)	22 500,--			
25	Heures supplémentaires	1 700,--			
30	Frais de voyage	1 620,--			
31	Indemnités d'installation	15 300,--			
32	Frais de déménagement	3 700,--			
33	Indemnités journalières temporaires	30 040,--			
54	Locations (mécánographie)	800 000,--			
60	Papeterie et fournitures	17 500,--			
62	Dépenses diverses de fonctionnement	3 000,--			
70	Frais de représentation et de réception	1 600,--			
80	Frais de mission et de déplacement	70 040,--			
90	Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général - Comités	85 000,--			
93	Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes	910 000,--			
100	Publications	354 500,--			
	<u>Total des dépenses communes</u>	4 163 100,--	666 096,--	3 247 218,--	249 786,--
	TOTAL GENERAL	4 417 600,--	718 096,--	3 449 718,--	249 786,--

(1) Clé de répartition des dépenses communes : C.E.C.A. : 16 % C.E.E. 78 % C.E.E.A. : 6 %.

OFFICE STATISTIQUE

OFFICE STATISTIQUE				
EFFECTIFS PERMANENTS				TOTAL
Titres et carrières	C.E.E.	C.E.E.A.	C.E.C.A.	
A 1 Directeur général (Conseiller hors classe)	-	-	1	1
A 2 Directeur (Conseiller principal)	3	-	3	6
A 3 Chef de division (Conseiller)	7	1	7	15
A 4) Administrateur principal	7 (a)	1	1	9
A 5) (Chef de service)	15	2	3	20
A 6) Administrateur	16	-	4	20
A 7) Administrateur	13	-	-	13
A 8 Administrateur adjoint	-	-	2	2
Total	61	4	21	86
B 1 Assistant principal (Chef de bureau)	9	-	6	15
B 2) Assistant	14	2	5	21
B 3) Assistant	18	1	5	24
B 4) Assistant adjoint	3	-	4	7
B 5) Assistant adjoint	3	-	-	3
Total	47	3	20	70
C 1 Secrétaire de direction, commis principal	4	-	3	7
C 2) Secrétaire,	10	-	5	15
C 3) commis	27	1	5	33
C 4) Dactylographe, commis adjoint	1	-	-	1
C 5) Dactylographe, commis adjoint	-	-	-	-
Total	42	1	13	56
TOTAL GENERAL	159	8	54	212

(a) Dont 2 agents A 3 à titre personnel; ce classement s'appliquant à ceux des fonctionnaires qui, en vertu de la jurisprudence de la Cour de Justice dans les affaires 20 et 21/63 ainsi que 79/63 - 82/63, ont droit à un classement en A 3.

A N N E X E III

SERVICE COMMUN D'INFORMATION

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

RECAPITULATION DES CREDITS

EXERCICE 1966

Les tableaux ci-après donnent le montant total des crédits à charge des trois Communautés par article uniquement. Il y a lieu de se référer au budget de la Communauté économique européenne pour l'exercice 1966 établi par les Conseils pour plus de détails.

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES 1964
Service commun d'information

Titres Chapitres Articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1966 UC	Crédits pour 1965 UC	Dépenses de 1964 UC
TITRE I	REMUNERATIONS, INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS			
CHAP. II	<u>PERSONNEL</u>			
Art. 20	Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs	999 400,--	859 100,--	621 410,68
Art.20bis	Indemnités compensatrices		1 000,--	7 131,84
Art. 21	Pensions	25 000,--	25 000,--	-
Art. 22	Couverture des risques de maladie et d'accidents	20 200,--	16 300,--	12 684,62
Art. 23	Allocations et indemnités diverses	6 500,--	6 000,--	2 369,08
Art. 24	Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéciaux)	250 000,--	238 600,--	239 237,24
Art. 25	Heures supplémentaires	4 000,--	4 000,--	2 490,--
	<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	<u>1 305 100,--</u>	<u>1 150 000,--</u>	<u>885 323,46</u>
CHAP. III	<u>INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
Art. 30	Frais de voyage	600,--	600,--	48,74
Art. 31	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	13 000,--	13 000,--	680,56
Art. 32	Frais de déménagement	13 140,--	13 140,--	177,40
Art. 33	Indemnités journalières tempor.	15 340,--	15 340,--	6 729,50
Art. 34	Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement	10 600,--	10 600,--	-
	<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	<u>52 680,--</u>	<u>52 680,--</u>	<u>7 636,20</u>
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	<u>1 357 780,--</u>	<u>1 202 680,--</u>	<u>892 959,66</u>

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES 1964
Service commun d'information (suite)

Titres Chapitres Articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1966 UC	Crédits pour 1965 UC	Dépenses de 1964 UC
TITRE II	IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP. IV	<u>IMMEUBLES</u>			
Art. 40	Loyers	72 660,--	76 540,--	61 690,38
Art. 41	Assurances	1 460,--	1 940,--	754,88
Art. 42	Eau, gaz, électricité, chauffage	6 600,--	5 280,--	3 041,12
Art. 43	Nettoyage et entretien	11 940,--	8 700,--	8 790,48
Art. 44	Aménagement des locaux	3 320,--	2 780,--	6 827,72
Art. 45	Autres dépenses courantes	2 500,--	1 880,--	1 693,14
	<u>TOTAL DU CHAPITRE IV</u>	98 480,--	97 120,--	82 797,72
CHAP. V	<u>MOBILIER, MATERIEL, INSTAL- LATIONS TECHNIQUES : ENTRE- TIEN ET RENOUVELLEMENT</u>			
Art. 50	Machines de bureau : renou- vellement	1 300,--	1 100,--	447,66
Art. 51	Mobilier : renouvellement	900,--	560,--	9 679,12
Art. 52	Matériel et installations techniques : renouvellement	1 420,--	600,--	1 104,64
Art. 53	Matériel de transport : renouvellement	3 600,--	-	-
Art. 54	Locations	3 000,--	1 580,--	1 506,06
Art. 55	Entretien, utilisation et réparation	8 680,--	7 540,--	3 442,80
	<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	18 900,--	11 380,--	16 180,28
CHAP. VI	<u>DEPENSES COURANTES DE FONC- TIONNEMENT</u>			
Art. 60	Papeterie et fournitures	87 820,--	87 000,--	81 144,34
Art. 61	Affranchissement, télécom- munication et frais de port	172 780,--	160 140,--	117 962,24
Art. 62	Dépenses diverses de fonct.	12 800,--	12 860,--	5 774,20
Art. 63	Bureaux de passage	67 180,--	60 000,--	56 090,18
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	340 580,--	320 000,--	260 970,96

RECAPITULATION GENERALE
DES CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES 1964
Service commun d'information (suite)

Titres Chapitres Articles	Nature des dépenses	Crédits pour 1966 UC	Crédits pour 1965 UC	Dépenses de 1964 UC
CHAP. VII	<u>DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS</u>			
Art. 70	Frais de représentation et de réceptions	13 000,--	12 000,--	8 051,46
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	13 000,--	12 000,--	8 051,46
CHAP. VIII	<u>DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS</u>			
Art. 80	Frais de mission et de déplacement	116 500,--	106 000,--	88 442,20
	<u>TOTAL DU CHAPITRE VIII</u>	116 500,--	106 000,--	88 442,20
CHAP. X	<u>DEPENSES DE PUBLICATION ET DE VULGARISATION</u>			
Art. 100	Publications	-	-	-
Art. 101	Journal officiel	-	-	-
Art. 102	Dépenses d'information, de vulgarisation et de participation aux manifestations publiques	1 863 750,--	1 805 000,--	1 565 923,24
Art. 103	Participation à des foires ou expositions internationales	-	150 000,--	-
	<u>TOTAL DU CHAPITRE X</u>	1 863 750,--	1 955 000,--	1 565 923,24
CHAP. XII	<u>DEPENSES DE PREMIERE INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT</u>			
Art. 120	Machines de bureau	6 300,--	5 480,--	3 955,36
Art. 121	Mobilier	9 000,--	9 080,--	11 045,52
Art. 122	Matériel et instal. techniques	1 880,--	1 440,--	1 411,82
Art. 123	Matériel de transport	-	-	-
Art. 124	Fonds de bibliothèque	2 000,--	4 000,--	-
	<u>TOTAL DU CHAPITRE XII</u>	19 180,--	20 000,--	16 412,70
	<u>TOTAL DU TITRE II</u>	2 470 390,--	2 521 500,--	2 038 778,56
	TOTAL GENERAL	3 828 170,--	3 724 180,--	2 931 738,22

TABLEAU DE REPARTITION ENTRE LES TROIS COMMUNAUTES DES CREDITS
DU SERVICE COMMUN D'INFORMATION POUR L'EXERCICE 1966

Chap. Art.	Nature des dépenses	Montant UC	Répartition		
			C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
	<u>Dépenses communes</u> (1)				
II et III	Dépenses de personnel (y compris indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations)	1 357 780,--	475 223,--	611 001,--	271 556,--
IV à VIII et XII	Dépenses de fonctionnement	606 640,--	212 324,--	272 988,--	121 328,--
X : 102	Dépenses d'activités communes	1 145 000,--	400 750,--	515 250,--	229 000,--
	Totaux	3 109 420,--	1 088 297,--	1 399 239,--	621 884,--
	<u>Dépenses spécifiques</u>				
X : 102	Dépenses d'activités spécifiques	718 750,--	288 750,--	320 000,--	110 000,--
	Totaux	718 750,--	288 750,--	320 000,--	110 000,--
	TOTAUX GENERAUX	3 828 170,--	1 377 047,--	1 719 239,--	731 884,--

(1) La clé de répartition applicable aux dépenses communes pour l'exercice 1966 est fixée :

C.E.C.A. : 35 %

C.E.E. : 45 %

C.E.E.A. : 20 %.

SERVICE COMMUN D'INFORMATION

SERVICE COMMUN D'INFORMATION				
EFFECTIFS PERMANENTS				TOTAL
Titres et carrières	C.E.E.	C.E.E.A.	C.E.C.A.	
A 1 Directeur général (Conseiller hors classe)	-	-	-	-
A 2 Directeur (Conseiller principal)	-	-	1	1
A 3 Chef de division (Conseiller)	3	-	5	8
A 4) Administrateur principal	11 (a)	6 (b)	6	23 (a)(b)
A 5) (Chef de service)	4	2	6	12
A 6)	-	-	1	1
A 7) Administrateur	3	-	1	4
A 8 Administrateur adjoint	-	-	-	-
Total	21	8	20	49
B 1 Assistant principal (Chef de bureau)	4	-	2	6
B 2)	1	-	1	2
B 3) Assistant	8	-	3	11
B 4)	-	-	-	-
B 5) Assistant adjoint	-	-	-	-
Total	13	-	6	19
C 1 Secrétaire de direction, commis principal	6	-	4	10
C 2)	4	1	4	9
C 3) Secrétaire, commis	18	-	7	25
C 4)	5	-	-	5
C 5) Dactylographe, commis adjoint	-	-	-	-
Total	33	1	15	49
D 1 Agent principal	-	-	1	1
TOTAL GENERAL	67	9	42	118

(a) Dont 3 agents A 3 à titre personnel; ce classement s'appliquant à ceux des fonctionnaires qui, en vertu de la jurisprudence de la Cour de Justice dans les affaires 20 et 21/63 ainsi que 79/63 - 82/63, ont droit à un classement en A 3.

(b) Dont 1 agent A 3 à titre personnel; ce classement s'appliquant à celui des fonctionnaires qui, en vertu de la jurisprudence de la Cour de Justice dans les affaires 20 et 21/63 ainsi que 79/63 - 82/63, a droit à un classement en A 3.

PARLEMENT EUROPEEN

**Contributions des Communautés européennes au financement des dépenses du Parlement européen
pour l'exercice 1966**

Nature des dépenses	Dépenses globales	U. C.		
		Répartition		
		C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
Dépenses communes	6.397.670	2.132.557	2.132.557	2.132.556
Chapitre spécial : Dépenses pour les institutions inter- parlementaires créées dans le cadre des traités d'association	250.000	—	250.000	—
Total	6.647.670	2.132.557	2.382.557	2.132.556
Recettes propres	— 283.500	— 94.500	— 94.500	— 94.500
Contributions à percevoir	6.364.170	2.038.057	2.288.057	2.038.056

État prévisionnel des recettes

Chap.	Art.	Nature des recettes	Total	U. C.		
				Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
II		<i>Produit de l'impôt et contribution du personnel au financement du régime de pension</i>				
	20	Produit de l'impôt	150.000	50.000	50.000	50.000
	21	Contribution du personnel au financement du régime de pension	108.000	36.000	36.000	36.000
III		<i>Autres recettes</i>				
	30	Intérêts bancaires	12.000	4.000	4.000	4.000
	31	Vente de publications et d'imprimés	9.000	3.000	3.000	3.000
	32	Produits de location	—	—	—	—
	33	Recettes diverses	1.500	500	500	500
IV		<i>Produits de la vente de biens patrimoniaux</i>				
	40	Vente de mobilier et de matériel	3.000	1.000	1.000	1.000
	41	Vente d'immeubles	—	—	—	—
		Montant total	283.500	94.500	94.500	94.500

Récapitulation générale des crédits (1966 et 1965) et des dépenses (1964)

Chap.	Intitulé	U. C.		
		Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Crédits de 1964 ⁽¹⁾
I	Représentants au Parlement européen	807.000	767.000	646.585
II	Personnel	3.456.000	3.377.300	2.991.569
III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	103.000	106.150	72.007
IV	Immeubles	242.800	242.800	180.261
V	Mobilier, matériel, installations techniques : entretien et renouvellement	94.380	68.910	50.184
VI	Dépenses courantes de fonctionnement	320.400	284.400	240.229
VII	Dépenses de représentation et pour réceptions	29.400	29.400	18.550
VIII	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	385.000	312.000	351.046
IX	Frais de réunions, convocations, stages	7.000	10.000	940
X	Dépenses de publication et de vulgarisation	367.000	322.000	315.834
XI	Dépenses de service social	11.500	12.600	4.362
XII	Dépenses de première installation et d'équipement	61.390	51.940	35.928
XIII	Dépenses d'investissement immobilier	p. m.	—	—
XIV	Aides, subventions et participations	222.800	212.800	195.003
XVIII	Dépenses non spécialement prévues	10.000	10.000	—
XXV	Autres dépenses communes	280.000	260.000	257.777
Chapitre spécial	Dépenses pour les institutions inter-parlementaires créées dans le cadre des traités d'association	250.000	270.000	143.689
	Total	6.647.670	6.337.300	5.503.964

(1) Les chiffres indiqués comprennent les dépenses liquidées et payées au 31 décembre 1964 augmentées des dépenses engagées et non liquidées au 31 décembre 1964.

**TITRE I – RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS**

Chapitre I – Représentants au Parlement européen

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
10		<i>Frais de voyage et de séjour des représentants et frais annexes .</i>			
	101	Traitements de base	—	—	—
	102	Indemnités de résidence	—	—	—
	103	Allocations familiales	—	—	—
	105	Indemnités de représentation	—	—	—
	108	Frais de voyage et de séjour des représen- tants et frais annexes	800.000	760.000	639.784,90
		Total de l'article 10	800.000	760.000	639.784,90
11		Couverture des risques d'accidents et de ma- ladie	7.000	7.000	6.800
12		Indemnités transitoires	—	—	—
13		Pensions	—	—	—
		Total du chapitre I	807.000	767.000	646.584,90

**TITRE I – RÉMUNÉRATIONS, INDEMNITÉS ET FRAIS RELATIFS A L'ENTRÉE EN FONCTIONS
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS**

Chapitre I – Représentants au Parlement européen

Art.	Poste	Commentaires														
10	101 à 105	Les représentants au Parlement européen ne perçoivent ni traitement ni indemnités														
	108	<p>L'augmentation du nombre de réunions des commissions et des 4 groupes politiques du Parlement européen prévue pour 1966 entraîne une augmentation de 40.000 u. c. au crédit de ce poste. Les crédits ont été prévus selon le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Nature des réunions</th> <th align="center">Crédits prévus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Sessions</td> <td align="right">260.000</td> </tr> <tr> <td>Réunions de commissions</td> <td align="right">400.000</td> </tr> <tr> <td>Réunions des groupes politiques</td> <td align="right">70.000</td> </tr> <tr> <td>Missions d'études</td> <td align="right">50.000</td> </tr> <tr> <td>Autres réunions</td> <td align="right">20.000</td> </tr> <tr> <td align="right">Total</td> <td align="right">800.000</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des réunions	Crédits prévus	Sessions	260.000	Réunions de commissions	400.000	Réunions des groupes politiques	70.000	Missions d'études	50.000	Autres réunions	20.000	Total	800.000
Nature des réunions	Crédits prévus															
Sessions	260.000															
Réunions de commissions	400.000															
Réunions des groupes politiques	70.000															
Missions d'études	50.000															
Autres réunions	20.000															
Total	800.000															
11		Voir commentaires relatifs au poste 101														
12		Voir commentaires relatifs au poste 101														
13		Voir commentaires relatifs au poste 101														

Chapitre II — Personnel

Art.	Poste	Intitulé	U. C.			
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964	
20	201	<i>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi permanent</i>				
		Traitements de base	2.375.000	2.235.000	1.921.984,47	
		202	Allocations familiales	175.000	165.300	141.503,67
		203	Indemnités de dépaysement	340.000	335.000	274.135,62
		204	Contribution au fonds de pension de la C.E.C.A.	75.000	70.000	67.822,69
		205	Application du coefficient correcteur	—	185.000	155.142,33
		206	Indemnités de secrétariat	35.000	—	—
		Total de l'article 20	3.000.000	2.990.300	2.560.588,78	
20 bis		<i>Indemnités compensatrices</i>	4.000	4.000	3.851,38	
21	211	<i>Pensions</i>				
		Allocation de départ	—	—	—	
		212	Pensions	—	—	—
		Total de l'article 21	—	—	—	
22	221	<i>Couverture des risques de maladie et d'accident</i>				
		Couverture des risques de maladie	60.000	60.000	46.492,62	
		222	Couverture des risques d'accident	12.000	11.000	10.358,34
		Total de l'article 22	72.000	71.000	56.850,96	

Chapitre II – Personnel

Art.	Poste	Commentaires								
20	201	<p>Les calculs sont basés sur l'organigramme 1966, qui prévoit 514 emplois, soit 22 de plus que pour 1965. L'augmentation des crédits est justifiée par l'évolution des traitements des fonctionnaires par suite des changements intervenus à partir du 1-1-1965 et par l'augmentation du nombre des fonctionnaires indiquée ci-dessus. Il a été tenu compte dans le calcul des crédits de la durée de la procédure de recrutement, et dans une certaine mesure des économies à attendre par le recrutement au grade de base des carrières, lors des pourvois de postes vacants.</p>								
	202	<p>Il est prévu :</p> <table data-bbox="470 873 1379 974"> <tr> <td>Allocation de chef de famille</td> <td style="text-align: right;">60.000</td> </tr> <tr> <td>Allocations pour personnes à charge</td> <td style="text-align: right;">95.000</td> </tr> <tr> <td>Allocations scolaires</td> <td style="text-align: right;">20.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">175.000</td> </tr> </table>	Allocation de chef de famille	60.000	Allocations pour personnes à charge	95.000	Allocations scolaires	20.000		175.000
Allocation de chef de famille	60.000									
Allocations pour personnes à charge	95.000									
Allocations scolaires	20.000									
	175.000									
	203	<p>L'indemnité de dépaysement a été fixée à 16 % des traitements de base, augmentés des allocations familiales. Il a été tenu compte dans le calcul des crédits de ce poste que les agents qui ne remplissent pas les conditions prévues à l'article 4 de l'annexe VII du statut du personnel n'ont pas droit à cette indemnité.</p>								
	204	<p>Les crédits ont été calculés sur la base de 15 % des traitements des fonctionnaires affiliés au fonds de pension de la C.E.C.A.</p>								
	206	<p>Crédits calculés sur la base de la décision des autorités budgétaires créant une indemnité spéciale de secrétariat.</p>								
21	211 et 212	<p>Les pensions et allocations de départ des fonctionnaires et agents du secrétariat du Parlement européen étant payés par le fonds de pension de la Haute Autorité en ce qui concerne les agents statut C.E.C.A., et par la Commission de la C.E.E. en ce qui concerne les autres fonctionnaires et agents, aucun crédit n'est prévu au budget du Parlement européen.</p>								
22	221	<p>La quote-part des institutions aux frais d'assurance-maladie est de 2,2 % des traitements de base. Les crédits prévus couvrent en outre les remboursements spéciaux prévus à l'article 72-3 du statut.</p>								
	222	<p>La quote-part de l'institution aux frais d'assurance-accidents des fonctionnaires est de 0,485 % des traitements de base.</p>								

Chapitre II — Personnel (suite)

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
23		<i>Allocations et indemnités diverses</i>			
	231	Allocation à la naissance et en cas de décès	4.000	6.000	2.860,00
	232	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	24.000	17.000	13.184,78
		Total de l'article 23	28.000	23.000	16.044,78
24		<i>Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers techniques)</i>			
	241	Agents auxiliaires	270.000	271.000	333.806,71
	242	Agents locaux	50.000	—	—
	243	Conseillers techniques	12.000	—	—
		Total de l'article 24	332.000	271.000	333.806,71
25		<i>Heures supplémentaires</i>	20.000	18.000	20.426,54
		Total du chapitre II	3.456.000	3.377.300	2.991.569,15

Chapitre II — Personnel (suite)

Art.	Poste	Commentaires								
23	232	L'augmentation des crédits est en ordre principal la conséquence des décisions des autorités budgétaires accordant un deuxième voyage de congé à certains fonctionnaires affectés loin de leur centre d'intérêt et accessoirement à l'augmentation des tarifs ferroviaires dans différents pays de la Communauté déjà constatée et à prévoir pour 1966. De plus l'engagement de personnel supplémentaire en 1965 entraîne pour 1966 le paiement des frais de voyage à de plus nombreux ayants droit.								
24	241	<p>Ont été prévus :</p> <table data-bbox="498 891 1365 1077"> <tr> <td>— Pour le personnel supplémentaire employé pendant les sessions</td> <td style="text-align: right;">180.000</td> </tr> <tr> <td>— Pour le renforcement des services du secrétariat, notamment en cas de maladie et de surcroît de travail et pour l'occupation temporaire d'emplois auxquels il ne peut être pourvu définitivement qu'après un certain temps</td> <td style="text-align: right;">70.000</td> </tr> <tr> <td>— Pour le personnel mis à la disposition du secrétariat par d'autres organismes</td> <td style="text-align: right;">20.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>270.000</u></td> </tr> </table>	— Pour le personnel supplémentaire employé pendant les sessions	180.000	— Pour le renforcement des services du secrétariat, notamment en cas de maladie et de surcroît de travail et pour l'occupation temporaire d'emplois auxquels il ne peut être pourvu définitivement qu'après un certain temps	70.000	— Pour le personnel mis à la disposition du secrétariat par d'autres organismes	20.000		<u>270.000</u>
— Pour le personnel supplémentaire employé pendant les sessions	180.000									
— Pour le renforcement des services du secrétariat, notamment en cas de maladie et de surcroît de travail et pour l'occupation temporaire d'emplois auxquels il ne peut être pourvu définitivement qu'après un certain temps	70.000									
— Pour le personnel mis à la disposition du secrétariat par d'autres organismes	20.000									
	<u>270.000</u>									

**Chapitre III – Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions
et aux mutations**

Poste	Art.	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
30		<i>Frais de voyage</i>			
	302	Personnel	3.000	6.000	966,28
31		<i>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</i>			
	312	Personnel	20.000	33.900	8.814,30
32		<i>Frais de déménagement</i>			
	322	Personnel	15.000	16.250	6.578,70
33		<i>Indemnités journalières temporaires</i>			
	332	Personnel	60.000	45.000	55.000
34		<i>Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement</i>			
		Total du chapitre III	103.000	106.150	72.007,28
		Total du titre I	4.366.000	4.250.450	3.710.161,33

**Chapitre III — Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions
et aux mutations**

Art.	Poste	Commentaires						
30		Les crédits prévus aux articles 30 à 33 sont destinés à payer les diverses indemnités et à rembourser les frais auxquels ont droit, en vertu des dispositions du statut et du règlement des autres agents, les agents qui entrent en fonctions ou qui cessent leurs fonctions						
	302	<table> <tr> <td>a) Pour les agents dont l'organigramme 1966 prévoit le recrutement</td> <td align="right">1.000</td> </tr> <tr> <td>b) Pour les agents qui cesseront leurs fonctions et pour leurs remplaçants ainsi que pour les auxiliaires à recruter ou qui cesseront leurs fonctions</td> <td align="right">2.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><u>3.000</u></td> </tr> </table>	a) Pour les agents dont l'organigramme 1966 prévoit le recrutement	1.000	b) Pour les agents qui cesseront leurs fonctions et pour leurs remplaçants ainsi que pour les auxiliaires à recruter ou qui cesseront leurs fonctions	2.000		<u>3.000</u>
a) Pour les agents dont l'organigramme 1966 prévoit le recrutement	1.000							
b) Pour les agents qui cesseront leurs fonctions et pour leurs remplaçants ainsi que pour les auxiliaires à recruter ou qui cesseront leurs fonctions	2.000							
	<u>3.000</u>							
31								
	312	<table> <tr> <td>a) Pour les agents nouvellement recrutés</td> <td align="right">10.000</td> </tr> <tr> <td>b) Pour les agents à remplacer</td> <td align="right">10.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><u>20.000</u></td> </tr> </table>	a) Pour les agents nouvellement recrutés	10.000	b) Pour les agents à remplacer	10.000		<u>20.000</u>
a) Pour les agents nouvellement recrutés	10.000							
b) Pour les agents à remplacer	10.000							
	<u>20.000</u>							
32								
	322	<table> <tr> <td>a) Pour les agents nouvellement recrutés</td> <td align="right">5.000</td> </tr> <tr> <td>b) Pour les agents à remplacer et les agents nouvellement recrutés</td> <td align="right">10.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><u>15.000</u></td> </tr> </table>	a) Pour les agents nouvellement recrutés	5.000	b) Pour les agents à remplacer et les agents nouvellement recrutés	10.000		<u>15.000</u>
a) Pour les agents nouvellement recrutés	5.000							
b) Pour les agents à remplacer et les agents nouvellement recrutés	10.000							
	<u>15.000</u>							
33								
	332	<table> <tr> <td>a) Pour les agents dont l'organigramme 1966 prévoit le recrutement</td> <td align="right">30.000</td> </tr> <tr> <td>b) Pour les agents auxiliaires et les agents recrutés en remplacement d'agents ayant cessé leurs fonctions</td> <td align="right">30.000</td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><u>60.000</u></td> </tr> </table>	a) Pour les agents dont l'organigramme 1966 prévoit le recrutement	30.000	b) Pour les agents auxiliaires et les agents recrutés en remplacement d'agents ayant cessé leurs fonctions	30.000		<u>60.000</u>
a) Pour les agents dont l'organigramme 1966 prévoit le recrutement	30.000							
b) Pour les agents auxiliaires et les agents recrutés en remplacement d'agents ayant cessé leurs fonctions	30.000							
	<u>60.000</u>							

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT
Chapitre IV – Immeubles

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
40		<i>Loyers</i>	104.000	104.000	80.626,81
41		<i>Assurances</i>	2.600	2.600	1.074,55
42		<i>Eau, gaz, électricité, chauffage</i>	44.400	44.400	22.529,02
43		<i>Nettoyage et entretien</i>	70.000	70.000	60.055,40
44		<i>Aménagement des locaux</i>	6.000	6.000	5.122,01
45		<i>Autres dépenses courantes</i>	15.800	15.800	10.853,23
		Total du chapitre IV	242.800	242.800	180.261,02

TITRE II – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT
Chapitre IV – Immeubles

Art.	Poste	Commentaires
40 à 45		<p>Les crédits prévus pour loyers, entretien, assurances, eau, gaz, électricité et chauffage des immeubles occupés par le Parlement et son secrétariat ont été reconduits pour 1966 aux montants prévus pour 1965. En cas de déménagement des services ou autres variations importantes des dépenses à prévoir au titre de ce chapitre, le Parlement se réserve l'introduction d'un état prévisionnel rectificatif ou supplémentaire.</p>

Chapitre V — Mobilier, matériel, installations techniques: entretien et renouvellement

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
50		<i>Machines de bureau</i> Renouvellement	6.380	6.010	4.528,94
51		<i>Mobilier</i> Renouvellement	600	600	—
52		<i>Matériel et installations techniques</i> Renouvellement	22.400	6.900	9.935,87
53		<i>Matériel de transport</i> Renouvellement	16.000	6.400	2.642,36
54		<i>Locations</i>			
	541	Machines de bureau	500	500	—
	542	Mobilier	500	500	—
	543	Matériel et installations techniques	8.000	8.000	6.581,54
	544	Matériel de transport	1.000	1.000	—
		Total de l'article 54	10.000	10.000	6.581,54
55		<i>Entretien, utilisation et réparations</i>			
	551	Machines de bureau	8.000	8.000	5.583,21
	552	Mobilier	2.000	2.000	964,92
	553	Matériel et installations techniques	15.000	15.000	9.807,43
	554	Matériel de transport	14.000	14.000	10.140,02
		Total de l'article 55	39.000	39.000	26.495,58
		Total du chapitre V	94.380	68.910	50.184,29

Chapitre V — Mobilier, matériel, installations techniques: entretien et renouvellement

Art.	Poste	Commentaires
50		<p>Les renouvellements suivants ont été prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 30 machines à écrire mécaniques 2.700 — 8 machines à écrire électriques 3.680 <li style="border-top: 1px solid black; margin-top: 5px;">6.380
52		<p>Pour le renouvellement de</p> <ul style="list-style-type: none"> — 1 presse à imprimer offset 9.200 — 1 tireuse (inversion des films) 1.000 — 8 duplicateurs (renouv. annuel) 5.800 — 8 magnétophones (renouv. annuel) 890 — 4 cabines d'interprétation 2.800 — 1 machine à affranchir 650 — divers matériel (micros, accessoires d'imprimerie, lames pour massicot, pièces de rechange, etc.) 2.150 <li style="border-top: 1px solid black; margin-top: 5px;">22.400
53		<p>Le crédit de 16.000 u.c. est destiné au solde du renouvellement standardisé du parc de voitures de service de Parlement européen, commencé en 1965.</p>
55		<p>Une reconduction du crédit global de cet article semble permettre de faire face aux augmentations constatées déjà et à prévoir pour 1966, en ce qui concerne les différents contrats d'entretien et d'utilisation des machines de bureau, des installations techniques et du matériel de transport.</p>

Chapitre VI — Dépenses courantes de fonctionnement

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
60	601	<i>Papeterie et fournitures</i> Papeterie et fournitures	118.000	105.000	86.119,87
	602	Abonnements, journaux, périodiques	12.000	11.000	10.761,33
	603	Frais de bibliothèque	10.000	10.000	8.000
	Total de l'article 60		140.000	126.000	104.881,20
61	611	<i>Affranchissement, télécommunications et frais de port</i> Affranchissement et frais de port	51.000	40.000	36.482,36
	612	Téléphone, télégraphe, télex	55.000	44.000	43.998,95
	Total de l'article 61		106.000	84.000	80.481,31
62	<i>Dépenses diverses de fonctionnement</i>				
	621	Frais divers de recrutement de personnel	8.000	10.000	6.984,54
	622	Frais bancaires	600	600	312,68
	623	Frais de justice	4.000	4.000	4.000
	624	Travaux de traduction, de dactylographie et autres travaux analogues à confier à l'extérieur	15.000	13.500	7.033,32
	625	Tenues de service	8.000	7.000	5.091,62
	626	Frais divers de réunions internes	5.500	5.500	5.356,72

Chapitre VI – Dépenses courantes de fonctionnement

Art.	Poste	Commentaires
60	601	<p>Les services d'imprimerie et de reproduction du Parlement permettant dorénavant de fournir un certain nombre de documents parlementaires sans recourir à des imprimeries extérieures, il a été nécessaire de prévoir un supplément de crédit au poste 601. En outre, les prix du marché sont en constante augmentation. Il a été prévu notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> — papeterie et matériel de bureau 32.000 — stencils et papier duplicateur 44.000 — films, disques et papier offset 32.000 — fournitures pour photocopies 8.000 — imprimés divers 2.000 <p style="text-align: right;"><u>118.000</u></p>
	602	<p>Abonnements aux journaux et périodiques 9.000 Abonnements à des agences et services de presse 3.000</p> <p style="text-align: right;"><u>12.000</u></p>
	603	<p>Livres et microfilms 9.000 Frais de reliure 1.000</p> <p style="text-align: right;"><u>10.000</u></p>
61	611	<p>Les crédits ont été calculés sur la base des prévisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> — affranchissement à Luxembourg 45.000 — affranchissement à Strasbourg (session) 5.000 — autres expéditions 1.000 <p style="text-align: right;"><u>51.000</u></p>
	612	<p>Ont été prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> — frais de téléphone 50.000 — frais de télégrammes et de télex 5.000 <p style="text-align: right;"><u>55.000</u></p>
62		<p>Une ventilation plus serrée des crédits prévus à cet article permettra, sans augmentation globale, de faire face aux dépenses diverses prévues pour 1966.</p>

Chapitre VI – Dépenses courantes de fonctionnement (suite)

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
63	627	Déménagements de services	25.000	25.000	20.138,73
	629	Menues dépenses	3.500	4.000	1.149,17
		Total de l'article 62	69.600	69.600	50.066,78
		<i>Participation aux frais de secrétariat du cabinet du président</i>	4.800	4.800	4.800
		Total du chapitre VI	320.400	284.400	240.229,29

Chapitre VI – Dépenses courantes de fonctionnement (suite)

Art.	Poste	Commentaires

Chapitre VII – Dépenses de représentation et pour réceptions

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
70		<i>Frais de réception et de représentation</i>			
	701	Indemnités forfaitaires de représentation	5.900	3.400	2.420
	702	Frais de réception et de représentation	17.500	20.000	10.129,87
	703	Fonds pour dépenses conformément à l'article 50 du règlement	6.000	6.000	6.000
		Total de l'article 70	29.400	29.400	18.549,87
		Total du chapitre VII	29.400	29.400	18.549,87

Chapitre VII – Dépenses de représentation et pour réceptions

Art.	Poste	Commentaires
70	701	<p>En vertu de l'article 14-1 de l'annexe VII du statut, il est alloué aux fonctionnaires du Parlement européen chargés des relations avec la presse une indemnité forfaitaire couvrant leurs frais de représentation. Il est, en outre, prévu d'accorder une indemnité de fonctions à quelques autres fonctionnaires qui, de par les tâches qui leur sont confiées, engagent régulièrement des frais de représentation.</p>

Chapitre VIII – Dépenses relatives aux missions et aux déplacements

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
80		<i>Frais de mission et de déplacement</i>			
	802	Personnel	375.000	300.000	341.885,84
	803	Indemnités forfaitaires de déplacement	10.000	11.000	9.160
	804	Équipements spéciaux pour mission	—	1.000	—
		Total de l'article 80	385.000	312.000	351.045,84
		Total du chapitre VIII	385.000	312.000	351.045,84

Chapitre VIII — Dépenses relatives aux missions et aux déplacements

Art.	Poste	Commentaires
80	802	Le crédit a été calculé sur la base des dépenses effectives de l'exercice 1964 en tenant compte de l'ajustement des indemnités de séjour en mission décidé par les Conseils à partir du 1 ^{er} janvier 1965.

Chapitre IX — Frais de réunions, convocations, stages

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
90	901	<i>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général - Comités</i> Réunions et convocations en général	5.000	7.000	840,18
		Total de l'article 90	5.000	7.000	840,18
93		<i>Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes</i>	2.000	3.000	100
		Total du chapitre IX	7.000	10.000	940,18

Chapitre IX — Frais de réunions, convocations, stages

Art.	Poste	Commentaires
90	901	<p>Ces crédits sont destinés à payer les frais de déplacements et de séjour des experts ou autres personnalités qui sont invités à participer aux travaux du Parlement européen. Les dépenses étant très variables suivant les travaux du Parlement, une diminution trop importante par rapport aux dépenses effectives de 1964 ne peut être justifiée (1963 — dépenses 5.836 u.c.)</p>

Chapitre X – Dépenses de publication et de vulgarisation

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
100		<i>Publications</i>	300.000	265.000	265.837,18
101		<i>Journal officiel</i>	60.000	50.000	44.000
102		<i>Dépenses de vulgarisation</i>	7.000	7.000	5.996,54
		Total du chapitre X	367.000	322.000	315.833,72

Chapitre X — Dépenses de publication et de vulgarisation

Art.	Poste	Commentaires
100		<p>Les publications du Parlement européen comprennent notamment les comptes rendus des séances, les rapports de commission, l'annuaire manuel, les documents de séance, etc. L'ensemble de ces publications représentait — en 1963 — 17.260 pages et — en 1964 — 21.180 pages. En présence de cette augmentation du nombre de pages, ainsi qu'en tenant compte des augmentations déjà constatées des prix d'imprimerie, un relèvement important des crédits de cet article s'est avéré indispensable.</p>

Chapitre XI -- Dépenses de service social

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
110		<i>Secours extraordinaires</i>	1.500	2.000	1.100
111		<i>Foyers et cercles du personnel</i>	4.000	4.000	1.266,74
112		<i>Mess et cantines</i>	1.000	600	248,14
113		<i>Dispensaires</i>	3.000	4.000	869,97
114		<i>Autres interventions</i>	2.000	2.000	877,12
		Total du chapitre XI	11.500	12.600	4.361,97

Chapitre XI – Dépenses de service social

Art.	Poste	Commentaires
110		Ce crédit doit permettre l'octroi des secours extraordinaires prévus à l'article 76 du statut des fonctionnaires.
111		Ce crédit est destiné à accorder une aide financière aux projets visant à favoriser les contacts sociaux entre les fonctionnaires.
112		Ce crédit permettra de procéder à certains renouvellements et à l'achat de matériel complémentaire pour les cantines de Luxembourg.
113		Renouvellement et entretien du mobilier et du matériel du dispensaire et nouvelles acquisitions. Frais d'examen médical du personnel. Acquisition de médicaments destinés au dispensaire.
114		Ce crédit est notamment destiné à couvrir l'intervention dans les dépenses résultant d'activités sociales, culturelles et sportives.

Chapitre XII – Dépenses de première installation et d'équipement

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
120		<i>Machines de bureau</i>	13.350	12.000	8.500,52
121		<i>Mobilier</i>	21.280	19.400	10.214,22
122		<i>Matériel et installations techniques</i>	26.760	20.540	17.212,79
Total du chapitre XII			61.390	51.940	35.927,53

Chapitre XII — Dépenses de première installation et d'équipement

Art.	Poste	Commentaires
120		<p>L'acquisition de machines de bureau supplémentaires s'avère indispensable, notamment de par la dispersion des lieux de travail du secrétariat général du Parlement européen (Luxembourg, Strasbourg, Bruxelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 30 machines à écrire mécaniques 2.700 — 20 machines à écrire électriques 9.200 — 1 machine à écrire portative 60 — 2 machines à calculer 1.000 — 6 grands chariots pour machines à écrire 390 <p style="text-align: right;"><u>13.350</u></p>
121		<p>Il est prévu de procéder à l'acquisition de mobilier complémentaire suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> — 60 armoires 4.800 — 74 bibliothèques, rayonnages 3.040 — 30 classeurs 2.220 — 55 tables diverses 2.300 — 20 bureaux 2.000 — 40 fauteuils et chaises 920 — mobilier pour l'installation des fonctionnaires à engager en 1966 6.000 <p style="text-align: right;"><u>21.280</u></p>
122		<p>Il est prévu d'acheter l'équipement complémentaire suivant, afin de rationaliser le travail de plusieurs services et pour équiper avec du matériel appartenant au Parlement européen les locaux occupés par le P.E. dans les lieux autres que Luxembourg (Strasbourg et Bruxelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — 8 duplicateurs avec meuble (Strasbourg) 7.040 — 6 amplificateurs (Strasbourg) 800 — 1 machine Flexowriter (Luxembourg) 5.000 — 1 presse à imprimer offset (Luxembourg) 9.200 — 10 dictaphones (Luxembourg) 2.000 — matériel divers 2.720 <li style="padding-left: 20px;">1 magnétophone, 1 poste téléph. à filtrage, caisses, etc.) <p style="text-align: right;"><u>26.760</u></p>

Chapitre XIII – Achat ou construction d'immeubles

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1968	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
130		<i>Acquisition d'immeubles</i>	—	—	—
131		<i>Construction d'immeubles</i>	—	—	—
132		Pour le logement rationnel du Parlement européen et de ses institutions ainsi que des services du secrétariat général	p.m.	—	—
		Total du chapitre XIII	p.m.	—	—

Chapitre XIII – Achat ou construction d'immeubles

Art.	Poste	Commentaires
132		<p>Les crédits nécessaires à l'installation rationnelle du Parlement européen et de son secrétariat feront l'objet d'un état prévisionnel rectificatif et supplémentaire détaillé que le Parlement européen se réserve d'introduire au courant de 1965 ou au début de 1966.</p>

Chapitre XIV – Aides, subventions et participations

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1968	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
143		<i>Bourses d'études</i>	6.000	6.000	—
145		<i>Participation aux frais de secrétariat des groupes politiques</i>	96.800	86.800	85.100
146		<i>Participation aux frais de stages d'études</i>	120.000	120.000	109.903.30
		Total du chapitre XIV	222.800	212.800	195.003.30

Chapitre XIV – Aides, subventions et participations

Art.	Poste	Commentaires
145		La création d'un quatrième groupe politique en 1964 justifie l'augmentation du crédit de 10.000 u.c. destinés à couvrir forfaitairement les frais fixes du secrétariat de ce groupe.

Chapitre XVIII – Dépenses non spécialement prévues

Art.	Poste	Intitulé	U.C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
180		<i>Dépenses non spécialement prévues</i>	10.000	10.000	—
		Total du chapitre XVIII	10.000	10.000	—
		Total du titre II	1.751.670	1.556.850	1.392.337,01

Chapitre XVIII – Dépenses non spécialement prévues

Art.	Poste	Commentaires

TITRE III – DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTÉS OU INSTITUTIONS
Chapitre XXV – Autres dépenses communes

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
253	2 531	<i>Autres</i>			
		Service des publications de la Haute Autorité de la C.E.C.A.	90.000	80.000	84.909,28
	2 532	Service d'interprétation de la Haute Autorité de la C.E.C.A.	190.000	180.000	172.867,56
		Total de l'article 253	280.000	260.000	257.776,84
		Total du chapitre XXV	280.000	260.000	257.776,84
		Total du titre III	280.000	260.000	257.776,84

TITRE III — DÉPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTE SOU INSTITUTIONS
Chapitre XXV — Autres dépenses communes

Art.	Poste	Commentaires
253	2 531	<p>La participation du Parlement européen aux frais du service des publications des Communautés qui était de 47,7 % en 1962 s'est élevée en 1964 à 53,7 %. Une diminution des frais communs n'étant pas à prévoir, vu les augmentations de dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement — notamment des frais de mission de ce service — un relèvement de 10.000 u.c. du crédit semble le minimum indispensable.</p>
	2 532	<p>Le commentaire ci-dessus (poste 2 531) est également valable pour ce poste.</p>

Chapitre spécial – Dépenses pour les institutions interparlementaires créées dans le cadre des traités d'association

Art.	Poste	Intitulé	U. C.		
			Crédits pour 1966	Crédits de 1965	Dépenses de 1964
260	2 601	<i>Dépenses pour les institutions parlementaires prévues dans le cadre de l'accord d'association entre la C.E.E. et les États africains et malgache</i>	190.000	240.000	123.046,20
	2 602	<i>Dépenses pour la commission interparlementaire paritaire prévue dans le cadre de l'association avec la Grèce</i>	30.000	30.000	20.642,23
	2 603	<i>Dépenses pour la commission interparlementaire paritaire prévue dans le cadre de l'association avec la Turquie</i>	30.000	—	—
		Total du chapitre spécial	250.000	270.000	143.688,43
		<i>Total général</i>	6 647 670.	6.337.300	5.503.963,64

Chapitre spécial – Dépenses pour les institutions interparlementaires créées dans le cadre des traités d'association

Art.	Poste	Commentaires

SECTION I - ASSEMBLEE

Catégorie et grade	Emplois permanents	Emplois temporaires
H.C.	1	
A 1	4	-
A 2	7	1
A 3	21	4 a)
A 4	16	6 a)
A 5	21	-
A 6	3	1 a)
A 7	5	-
A 8	-	-
Total :	77	12
B 1	5	-
B 2	13	-
B 3	14	2
B 4	23	1
B 5	3	-
Total :	58	3
C 1	61	4 a)
C 2	58	9 b)
C 3	87	2
C 4	16	-
C 5	-	-
Total :	222	15
D 1	10	-
D 2	12	1
D 3	5	-
D 4	-	-
Total :	27	1
LA 3	2	-
LA 4	4	-
LA 4)	12	-
LA 5(17	-
LA 5)	31	-
LA 6 (21	-
LA 7	11	-
LA 8	-	-
Total :	98	-
TOTAL GENERAL :	483	31

a) personnel des groupes politiques

b) dont 7 postes pour les groupes politiques

CONSEILS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

PREVISION DES RECETTES PROPRES POUR L'EXERCICE 1966

Chap	Art.	Nature de recettes	U.C.			
			Total	Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
II		<u>Produit de l'impôt et contribution du personnel au financement du régime de pension</u>				
	20	<u>Produit de l'impôt</u>				
		- Conseil	172.500	57.500	57.500	57.500
		- Comité économique et social	29.650	-	14.825	14.825
		- Commission de contrôle	10.800	-	5.400	5.400
		<u>Total de l'article 20</u>	212.950	57.500	77.725	77.725
	21	<u>Contribution du personnel au financement du régime de pension</u>				
		- Conseil	135.000	45.000	45.000	45.000
		- Comité économique et social	24.450	-	12.225	12.225
		- Commission de contrôle	5.800	-	2.900	2.900
		<u>Total de l'article 21</u>	165.250	45.000	60.125	60.125
III		<u>Autres recettes</u>				
	30	<u>Intérêts bancaires</u>				
		- Conseil	4.500	1.500	1.500	1.500
		- Comité économique et social	250	-	125	125
		- Commission de contrôle	20	-	10	10
		<u>Total de l'article 30</u>	4.770	1.500	1.635	1.635

PREVISION DES REGETTES PROPRES POUR L'EXERCICE 1966 (suite)

Chap	Art.	Nature de recettes	U.C.			
			Total	Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.F.A.
	31	<u>Vente de publications et d'imprimés</u>				
		- Conseil	15.000	5.000	5.000	5.000
		- Comité économique et social	500	-	250	250
		- Commission de contrôle	-	-	-	-
		<u>Total de l'article 31</u>	15.500	5.000	5.250	5.250
	32	<u>Produits de location</u>				
		- Conseil	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
		- Comité économique et social	500	-	250	250
		- Commission de contrôle	-	-	-	-
		<u>Total de l'article 32</u>	500	-	250	250
	33	<u>Recettes diverses</u>				
		- Conseil	6.000	2.000	2.000	2.000
		- Comité économique et social	200	-	100	100
		- Commission de contrôle	p.m.	-	p.m.	p.m.
		<u>Total de l'article 33</u>	6.200	2.000	2.100	2.100

PREVISION DES RECETTES PROPRES POUR L'EXERCICE 1966 (suite)

Chap	Art.	Nature des recettes	U.C.			
			Total	Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
IV		<u>Produits de la vente de biens patrimoniaux</u>				
	40	<u>Vente de mobilier et de matériel</u>				
		- Conseil	810	270	270	270
		- Comité économique et social	2.000	-	1.000	1.000
		- Commission de contrôle	p.m.	-	p.m.	p.m.
		<u>Total de l'article 40</u>	2.810	270	1.270	1.270
		<u>TOTAL GENERAL</u>	407.980	111.270	148.355	148.355

CONTRIBUTION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES AU
FINANCEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILS POUR L'EXERCICE 1966

Chap.	Art.	Nature des recettes	U.C.			
			Total	Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
XIX		Comité économique et social	1.172.130	-	586.065	586.065
XX		Commission de contrôle	173.550	-	86.775	86.775
XXVI		Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	72.250	72.250	-	-
XXVII		Contribution de la C.E.E. au fonctionnement du Secrétariat des E.A.F.A.	10.000	-	10.000	-
		Frais communs	5.891.120	1.963.706	1.963.707	1.963.707
		<u>Total</u>	7.319.050	2.035.956	2.646.547	2.636.547
		Recettes propres	497.980	111.270	148.355	148.355
		<u>Contributions à recevoir</u>	6.911.070	1.924.686	2.498.192	2.488.192

PREVISIONS DE DEPENSESRECAPITULATION GENERALE

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
<u>TITRE I</u>	<u>REMUNERATIONS ; INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
Chapitre II	Personnel	3.562.820	3.427.650	2.694.449
Chapitre III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	152.800	156.800	89.921
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	<u>3.715.620</u>	<u>3.584.450</u>	<u>2.784.370</u>
<u>TITRE II</u>	<u>IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</u>			
Chapitre IV	Immeubles	609.500	666.600 (x)	360.708
Chapitre V	Mobilier, matériel, installa- tions techniques : entretien et renouvellement	41.700	51.000	43.499
Chapitre VI	Dépenses courantes de fonction- nement	292.000	286.700 (x)	247.161

(x) Y compris crédits supplémentaires demandés dans le cadre de l'état prévisionnel supplémentaire des Conseils pour 1965.

RECAPITULATION GENERALE (suite)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
Chapitre VII	Dépenses de représentation et pour réceptions	19.000	19.000	11.425
Chapitre VIII	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	166.000	110.000	79.302
Chapitre IX	Frais de réunions, convocations, stages	422.000	392.000	407.385
Chapitre X	Dépenses de publications et de vulgarisation	186.000	170.000	149.738
Chapitre XI	Dépenses de service social	21.200	15.600	28.958
Chapitre XII	Dépenses de première installation et d'équipement	24.100	72.660 (x)	69.986
Chapitre XVIII	Dépenses non spécialement prévues	20.000	20.000	-
<u>TOTAL DU TITRE II</u>		<u>1 801.500</u>	<u>1 803.560</u>	<u>1.398.162</u>

(x) Y compris crédits supplémentaires demandés dans le cadre de l'état prévisionnel supplémentaire des Conseils pour 1965.

RECAPITULATION GENERALE (suite)

Titres Chapitres	Intitulé	U.C.		
		Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
<u>TITRE III</u>	<u>DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS</u> <u>COMMUNAUTES OU INSTITUTIONS</u>			
Chapitre XIX	Comité économique et social	1.172.130	1.047.920	899.646
Chapitre XX	Commission de contrôle	173.550	159.600	127.185
Chapitre XXV	Autres dépenses communes	374.000	374.000	319.332
Chapitre XXVI	Commissaire aux comptes de la C.E.C.A.	72.250	62.000	61.568
Chapitre XXVII	Contribution de la C.E.E. au fonctionnement du Secrétariat des E.A.N.A.	10.000	27.000 (x)	-
	<u>TOTAL DU TITRE III</u> (crédits 1966 propres aux Conseils)	1.801.930	1.670.520	1.407.731
	<u>TOTAL GENERAL</u> (Crédits 1966 propres aux Conseils)	7.319.050	7.058.530	5.590.263
(x) Crédits demandés dans le cadre de l'état prévisionnel supplémentaire des Conseils pour 1965.				

TITRE IREMUNERATIONS ; INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONSCHAPITRE II - PERSONNEL

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
20		<u>Fonctionnaires et agents tempo- raires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</u>			
	201	Traitements de base	2.610.000	2.373.000	1.802.870
	202	Allocations familiales	247.900	213.600	159.812
	203	Indemnités de dépaysement	365.000	332.200	233.747
	204	Contribution au fonds des pensions de la C.E.C.A.	50.000	55.000	43.041
	205	Coefficient correcteur	-	206.450	145.319
		<u>Total de l'article 20</u>	3.272.900	3.180.250	2.384.789

TITRE IREMUNERATIONS; INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONSCHAPITRE II - PERSONNEL

Art.	Postes	Commentaires
20		Les crédits ont été calculés sur la base des dispositions des statuts des fonctionnaires des Communautés
	201	Les crédits ont été calculés sur la base d'un effectif de 525 agents, soit une augmentation de 15 agents par rapport à l'effectif pour l'exercice 1965.
	202	Les allocations familiales comprennent (article 67 du statut) : a) l'allocation de chef de famille b) l'allocation pour enfants à charge, et c) l'allocation scolaire
	203	Cette indemnité s'élève à 16 % du traitement de base. Compte tenu du personnel ne bénéficiant pas de cette indemnité, le crédit a été calculé sur la base de 14 % du traitement de base.
	204	Contribution de l'Institution au Fonds de pensions de la C.E.C.A. en application des articles 83 et 101 du statut.

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
20 bis		<u>Indemnités compensatrices</u>	1.240	1.400	1.550
21		<u>Pensions</u>			
	211	Allocations de départ	-	-	37.708
	212	Pensions	-	-	8.085
		<u>Total de l'article 21</u>	-	-	45.793
22		<u>Couverture des risques de maladie et d'accidents</u>			
	221	Couverture des risques de maladie	57.420	50.700	29.871
	222	Couverture des risques d'accidents	15.260	14.300	10.853
		<u>Total de l'article 22</u>	72.680	65.000	40.724

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Commentaires
20 bis		Indemnité compensatrice (Article 95 statut C.E.C.A.)
22		<p data-bbox="227 1122 1361 1317">221 Dans des conditions prévues à l'article 72 des statuts, le fonctionnaire, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à sa charge sont couverts contre les risques de maladie. Le crédit du poste 221 couvre la quote-part de l'Institution dans le financement du régime d'assurance maladie ainsi que les remboursements spéciaux prévus à l'article 72</p> <p data-bbox="227 1491 1361 1554">222 Crédit destiné à couvrir la quote-part de l'Institution contre les risques de maladie professionnelle et d'accidents du personnel.</p>

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits. 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
23		<u>Allocations et indemnités diverses</u>			
	231	Allocations à la naissance et en cas de décès	6.000	6.000	4.180
	232	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	30.000	15.000	15.474
		<u>Total de l'article 23</u>	36.000	21.000	19.654
24		<u>Autres agents (auxiliaires, agents locaux)</u>	130.000	120.000	150.425
25		<u>Heures supplémentaires</u>	50.000	40.000	51.514
		<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	3.562.820	3.427.650	2.694.449

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Commentaires
23	231	<p>L'article 74 des statuts prévoit que l'allocation à la naissance est de 110 U.C.</p> <p>En cas de décès d'un fonctionnaire, l'époux survivant ou les enfants à charge bénéficient de la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui de décès (article 70 des statuts).</p>
24	232	<p>Le crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage des agents et des membres de leurs familles du lieu d'affectation au lieu d'origine à l'occasion du congé annuel (article 8 de l'annexe VII aux statuts).</p> <p style="text-align: right;">U.C.</p> <p>Agents assurant le fonctionnement des services "Pools dactylographiques", reproduction, conférence et huissiers, principalement en cas de pointe de travail 110.000</p> <p>Agents locaux en vue d'exécuter des tâches manuelles ou de service 12.000</p> <p>Rémunération des interprètes free lance convoqués pour les réunions qui seront tenues hors de Bruxelles et de Luxembourg où l'interprétation n'est pas assurée par le service d'interprétariat des Communautés 8.000</p>
25		<p>Le crédit est prévu pour le paiement d'heures supplémentaires au personnel des catégories C et D.</p> <p>Le crédit a été établi sur la base des dépenses effectives de l'exercice 1964.</p>

CHAPITRE III - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
30	302	<u>Frais de voyage</u> Personnel	2.000	1.500	1.967
31	312	<u>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</u> Personnel	42.000	43.000	-
32	322	<u>Frais de déménagement</u> Personnel	26.800	30.000	-

CHAPITRE III - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Postes	Commentaires
30	302	Ce crédit est destiné au remboursement des frais de voyage dus aux agents à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ de l'Institution ou de leur mutation.
31	312	<ul style="list-style-type: none"> - Régularisation du personnel recruté pendant les exercices antérieurs - Remplacement du personnel démissionnaire
32	322	<ul style="list-style-type: none"> - Régularisation du personnel recruté pendant les exercices antérieurs - Remplacement du personnel démissionnaire

CHAPITRE III - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
33	332	<u>Indemnités journalières tempo- raires</u> Personnel	80.000	80.300	87.070
34		<u>Indemnités en cas de mise en en disponibilité de retrait d'emploi et de licenciement</u>	2.000	2.000	884
<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>			152.800	156.800	89.921
<u>TOTAL DU TITRE I</u>			3.715.620	3.584.450	2.784.370

CHAPITRE III - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (suite)

Art.	Postes	Commentaires
33	332	<ul style="list-style-type: none">- Personnel à recruter en 1966- Personnel recruté en 1965- Remplacement du personnel démissionnaire

TITRE IIIMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENTCHAPITRE IV - IMMEUBLES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
40		<u>Loyers</u>	422.500	421.400 (x)	270.124
41		<u>Assurances</u>	5.000	4.400	2.249
42		<u>Eau, gaz, électricité, chauffage</u>	42.500	33.000	16.637
43		<u>Nettoyage et entretien</u>	102.500	67.000	52.420
44		<u>Aménagement des locaux</u>	15.000	124.000 (x)	11.209
45		<u>Autres dépenses courantes</u>	22.000	16.800 (x)	8.069
		<u>TOTAL DU CHAPITRE IV</u>	609.500	666.600	360.708

(x) Y compris crédits supplémentaires demandés dans le cadre de l'état prévisionnel des Conseils pour 1965

TITRE IIIMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENTCHAPITRE IV - IMMEUBLES

Art.	Postes	Commentaires	
40		- Locaux occupés à Luxembourg	U.C. 10.000
		- Locaux occupés à Bruxelles	
		- Mont -des-Arts	323.500
		- Banque Belgo-Congolaise	62.000
		- Tour d'Ursel	10.000
		- Participation versée à la C.E.E. pour l'immeuble des Communautés à Paris	7.000
		- Locaux occupés à Genève ainsi que location de salles à l'occasion de réunions	10.000
41		- Incendie, responsabilité civile et vcl	
42		- Eau, gaz	5.500
		- Electricité	15.000
		- Chauffage	<u>22.000</u>
			42.500
43		- Nettoyage des bureaux à Bruxelles et à Luxembourg (contrat)	76.000
		- Nettoyage des salles de réunions (Palais des Congrès)	2.500
		- Réparation et fournitures concernant les bâtiments, achat de produits d'entretien (entretien installations de climatisation)	20.000
		- Entretien des ascenseurs et monte-charge	<u>4.000</u>
			102.500
44		Cloisonnements, extension téléphone, aménagements d'installations électriques.	
45		- Gardiennage des locaux par contrat	19.000
		- Gardiennage des locaux à Luxembourg	1.000
		- Equipement protection incendie	<u>2.000</u>
			22.000

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
50		<u>Machine de bureau :</u> renouvellement	2.400	2.800	2.240
51		<u>Mobilier :</u> renouvellement	800	800	130
52		<u>Matériel et installations</u> <u>techniques :</u> renouvellement	5.000	7.200	17.377

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Art.	Postes	Commentaires
50		<p>Les crédits destinés à couvrir les frais de remplacement de :</p> <p>- 20 machines à écrire mécaniques acquises en 1959 et 1960</p> <p>Le produit de la vente des machines usagées prévu à l'article 40 des prévisions de recettes est évalué à 500 U.C.</p>
51		<p>Renouvellement de mobilier hors d'usage.</p> <p>Le produit de la vente du mobilier usagé prévu à l'article 40 des prévisions de recettes est évalué à 100 U.C.</p>
52		<p>Renouvellement de matériel et d'installations techniques hors d'usage.</p> <p>Le produit de la vente du matériel usagé prévu à l'article 40 des prévisions de recettes est évalué à 210 U.C.</p>

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
53		<u>Matériel de transport :</u> renouvellement	-	7.000	-
54		<u>Locations</u>			
	541	- Machines de bureau	400	400	-
	542	- Mobilier	300	300	85
	543	- Matériel et installations techniques	1.800	2.800	2.406
	544	- Matériel de transport	1.000	1.000	479
		<u>Total de l'article 54</u>	3.500	4.500	2.970
55		<u>Entretien, utilisation et réparation</u>			
	551	Machines de bureau	7.800	7.800	4.288
	552	Mobilier	1.800	1.800	788

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUELEMENT (suite)

Art.	Postes	Commentaires								
53		Aucun crédit n'est prévu à ce titre, le programme de renouvellement ne prévoyant pas le remplacement de véhicules usagés avant 1967.								
54	541) 542) 543)	Le crédit couvre les frais de location exposés notamment à l'occasion de réunions tenues hors des lieux habituels.								
55	551	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">-- Entretien des machines à écrire suivant contrat</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">U.C. 4.800</td> </tr> <tr> <td>-- Réparations et remplacement de pièces défectueuses</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">1.600</td> </tr> <tr> <td>-- Entretien et réparation d'autres machines de bureau</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">1.400</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7.800</td> </tr> </table>	-- Entretien des machines à écrire suivant contrat	U.C. 4.800	-- Réparations et remplacement de pièces défectueuses	1.600	-- Entretien et réparation d'autres machines de bureau	1.400		7.800
-- Entretien des machines à écrire suivant contrat	U.C. 4.800									
-- Réparations et remplacement de pièces défectueuses	1.600									
-- Entretien et réparation d'autres machines de bureau	1.400									
	7.800									
	552	Crédit destiné à faire face aux frais d'entretien et de réparation de mobilier.								

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
	553	Matériel et installations techniques	15.000	14.300	11.429
	554	Matériel de transport	5.400	4.800	4.277
		<u>Total de l'article 55</u>	30.000	28.700	20.782
		<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	41.700	51.000	43.499

CHAPITRE V : MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT (suite)

Art.	Postes	Commentaires
	553	<p style="text-align: right;">O.C.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien du matériel d'enregistrement et remplacement de pièces défectueuses 1.500 - Révision et entretien des installations d'interprétation simultanée - remplacement de pièces 4.000 - Entretien des installations téléphoniques Bruxelles et Luxembourg 4.000 - Entretien des machines de l'atelier de reproduction - remplacement de pièces 5.000 - Entretien machines comptables (contrat) 500 <p style="text-align: right;"><u>15.000</u></p>
	554	<p>Le crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'assurance pour les véhicules de service.</p>

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
60		<u>Papeterie et fournitures</u>			
	601	Papeterie et fournitures	112.000	121.000	103.025
	602	Abonnements, journaux, périodiques	8.500	8.000	6.650
	603	Frais de bibliothèque	9.000	7.500	7.276
		<u>Total de l'article 60</u>	129.500	136.500	116.951
61		<u>Affranchissement, télécommuni- cations et frais de port</u>			
	611	Affranchissement et frais de port	47.000	45.000	36.226
	612	Téléphone, télégraphe, télex	73.000	69.000	61.933
		<u>Total de l'article 61</u>	120.000	114.000	98.159

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Commentaires	U.C.
60	601	Le crédit se décompose comme suit : - papier duplicateur - stencils - papier offset - fournitures pour l'atelier de reproduction (encre, plaques offset, films et autres fournitures pour la préparation des plaques) - papeterie et fournitures à l'usage des bureaux - autres fournitures notamment fardes de séances, cartons d'archives - fournitures pour l'expédition du courrier (enveloppes, papier d'emballage, fournitures pour l'adressographe) - imprimés	35.000 13.000 5.000 18.000 19.000 15.000 4.000 3.000 <hr/> 112.000

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
62		<u>Dépenses diverses de fonctionnement</u>			
	621	Frais divers de recrutement du personnel	10.000	9.000	10.763
	622	Frais bancaires	500	1.000	225
	623	Frais de justice	p.m.	p.m.	-
	624	Travaux de traduction, de dactylographie et autres travaux analogues à confier à l'extérieur	6.000	6.000	3.856
	625	Tenues de service	7.000	5.900	4.891
	626	Frais divers de réunions internes	6.500	4.800	4.592
	627	Déménagement de services	7.000	7.200 (x)	5.920
	628	Cours de langues	4.000	1.000	1.000
	629	Menues dépenses	1.500	1.300	804
		<u>Total de l'article 62</u>	42.500	36.200	32.051
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	292.000	286.700	247.161

(x) Y compris crédit supplémentaire demandé dans le cadre de l'état prévisionnel supplémentaire des Conseils pour 1965

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Postes	Commentaires
62		
	621	Le crédit est destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation de concours (annonces et frais de convocation, concours)
	622	Ce crédit couvre les commissions, agios et frais divers. Les intérêts de banque, évalués à 4.500 U.C., sont repris à l'état des recettes (art. 30)
	625	Tenues de service et équipements de travail (huissiers, chauffeurs, opérateurs)
	628	L'accroissement des crédits à ce titre est proposée pour tenir compte de la nécessité et de la possibilité d'intensifier les cours de langues.
	629	Ce crédit est destiné au paiement de menues dépenses n'étant pas susceptibles d'être imputées aux autres articles du budget.

CHAPITRE VII - DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONSCHAPITRE VIII - DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
70		<u>Frais de réception et de représentation</u>	19.000	19.000	11.425
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	19.000	19.000	11.425
80		<u>Frais de mission et de déplacement</u>			
	802	Personnel	155.000	99.000	69.342
	803	Indemnités forfaitaires de déplacement	10.500	10.500	9.960
	804	Equipements spéciaux pour mission	500	500	-
		<u>Total de l'article 80</u>	166.000	110.000	79.302
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VIII</u>	166.000	110.000	79.302

CHAPITRE VII - DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONSCHAPITRE VIII - DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS

Art.	Postes	Commentaires
80	802	Les dépenses comprennent également les frais de mission et de déplacement afférentes aux sessions du Conseil à Luxembourg pendant les mois d'avril, juin et octobre (décision des Gouvernements en date du 8 avril 1965).
	803	Indemnité octroyée en vertu de l'article 15 des annexes VII des Statuts des fonctionnaires des Com unautés.

CHAPITRE IX - FRAIS DE REUNIONS, CONVOCATIONS, STAGESCHAPITRE X - DEPENSES DE PUBLICATIONS ET DE VULGARISATION

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
90		<u>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations des Conseils</u>	420.000	390.000	407.217
92		<u>Stages</u>	-	-	-
93		<u>Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes</u>	2.000	2.000	168
		<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	422.000	392.000	407.385
100		<u>Publications</u>	26.000	20.000	19.738
101		<u>Journal Officiel</u>	160.000	150.000	130.000
102		<u>Dépenses de vulgarisation</u>	-	-	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE X</u>	186.000	170.000	149.738

CHAPITRE IX - FRAIS DE REUNIONS, CONVOCATIONS, STAGESCHAPITRE X - DEPENSES DE PUBLICATIONS ET DE VULGARISATION

Art.	Postes	Commentaires
90		<p>Les crédits de l'article 90 sont destinés à couvrir les frais exposés par les délégations à l'occasion des réunions du Conseil et de ses organes ainsi qu'à l'occasion des travaux de l'Assemblée.</p> <p>Ils tiennent compte des réunions que le Conseil tiendra à Luxembourg aux mois d'avril, juin et octobre (décision des Gouvernements du 8 avril 1965).</p>
101		<p>Le crédit est destiné à couvrir les frais résultant des insertions au Journal Officiel. La quote-part des Conseils au produit de la vente des exemplaires du Journal Officiel est évaluée à 15.000 U.C. et est reprise à l'état des recettes (art. 31), contre 6.000 U.C. pour 1965.</p>

CHAPITRE XI - DEFENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
110		<u>Secours extraordinaires</u>	3.600	3.600	1.371
111		<u>Foyers et cercles de personnel</u>	2.300	2.300	2.300
112		<u>Mess et cantines</u>	5.000	1.400	2.085
113		<u>Dispensaires</u>	7.000	6.000	5.219
114		<u>Autres interventions</u>	3.300	2.300	1.983
114 bis		<u>Club européen</u>	-	-	16.000
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XI</u>	21.200	15.600	28.958

CHAPITRE XI -- DEPENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Commentaires
110		Le crédit est appelé à couvrir les interventions en faveur d'agents qui viendraient à se trouver dans une situation particulièrement difficile (article 76 des statuts).
111		Le crédit est destiné à encourager et à soutenir financièrement toute initiative de nature à promouvoir les relations sociales entre les agents.
112		Le crédit est destiné à compléter l'équipement de la cantine et à faire face au renouvellement, à la réparation et à l'entretien du mobilier et du matériel.
113		<ul style="list-style-type: none"> a) Examens médicaux lors du recrutement (art. 28 des statuts) b) Examens médicaux annuels prescrits par l'article 59 alinéa 4 des Statuts c) Examens spéciaux prévus par l'article 59 alinéa 1 des Statuts d) Frais de fonctionnement du dispensaire.
114		Ce crédit est notamment destiné à couvrir l'intervention dans les dépenses résultant de l'aide aux familles et de l'encouragement aux activités culturelles et sportives.

CHAPITRE XII - DEPENSES DE PREMIERE INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
120		<u>Machines de bureau</u>	3.400	3.560	16.992
121		<u>Mobilier</u>	11.400	35.100 (-)	29.560
122		<u>Matériel et installations techniques</u>	9.300	34.000 (x)	23.434
<u>TOTAL DU CHAPITRE XII</u>			24.100	72.660	69.986

(x) Y compris crédit supplémentaire demandé dans le cadre de l'état prévisionnel supplémentaire des Conseils pour 1965

CHAPITRE XII - DEPENSES DE PREMIERE INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT

Art.	Postes	Commentaires	
120		Le crédit prévu est destiné à l'achat de :	U.C.
		10 machines à écrire électriques standard	2.600
		2 machines à calculer	<u>800</u>
			3.400
121		Le crédit est destiné à l'achat de :	
		- Installation de rayonnages	2.000
		- Classeurs	2.000
		- Armoires	4.000
		- Postes de travail pour les agents nouvellement recrutés	<u>3.400</u>
			11.400
122		A. <u>Atelier de reproduction</u>	
		Assembleuse, machine à photocopier, plieuse	7.200
		B. <u>Centrale dactylographique et service linguistique</u>	<u>2.100</u>
		Matériel d'enregistrement	9.300

CHAPITRE XVIII - DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES

Art.	Post	Intitulé	U.C.		
			Crédits	Crédits 1965	Dépenses 1964
180		<u>Dépenses non spécialement prévues</u>	20.000	20.000	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XVIII</u>	20.000	20.000	-
		<u>TOTAL DU TITRE II</u>	1.801.500	1.803.560	1.398.162

CHAPITRE XVIII - DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES

Art.	Postes	Commentaires

CHAPITRE XXV -- AUTRES DEPENSES COMMUNES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
253		<u>Participation des Conseils aux dépenses d'autres Institutions</u>			
	2531	Service des interprètes de la Commission de la C.E.E. et de la Haute Autorité de la C.E.C.A.	374.000	374.000	319.332
		<u>Total de l'article 253</u>	374.000	374.000	319.332
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXV</u>	374.000	374.000	319.332

CHAPITRE XXV - AUTRES DEPENSES COMMUNES

Art.	Postes	Commentaires.
253	2531	Le crédit est destiné à couvrir le paiement à la Commission de la C.E.E. et à la Haute Autorité de la C.E.C.A. d'un forfait de 50 U.C. respectivement 54 U.C. par journée d'interprétation.

CHAPITRE XXVI - COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA C.E.C.A.

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
		Commissaire aux Comptes de la C.E.C.A.	72.250	62.000	61.568
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXVI</u>	72.250	62.000	61.568

CHAPITRE XXVI - COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA C.E.C.A.

Art.	Postes	Commentaires
		Les dépenses du Commissaire aux comptes de la C.E.C.A. sont portées exclusivement à charge de cette Communauté.

SECTION II - CONSEILS

Catégorie et grade	CONSEILS		Comité Economique et Social	Commission de Contrôle
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois permanents
H.C.	1			
A 1	5	-	1	-
A 2	6 a)	-	-	-
A 3	16 b)	-	2	1
A 4	20	-	1	2
A 5	12	-	5 c)	2
A 6	14	-	4	-
A 7	15	2	4	-
A 8	-	-	-	-
Total :	88	2	17	5
B 1	10	-	1	3
B 2	13	-	3	2
B 3	19	-	4	1
B 4	2	-	5	-
B 5	2	-	1	-
Total :	46	-	14	6
C 1	47	-	4	1
C 2	69	2	8	1
C 3	103	4	19 c)	-
C 4	18	2	8	1
C 5	10	-	4	-
Total :	247	8	43	3
D 1	6	-	4	-
D 2	12	2	4	-
D 3	15	3	3	-
D 4	-	-	-	-
Total :	33	5	11	-
LA 3	1	-	-	-
LA 4	5	-	1	-
LA 4)	8	-	-	-
LA 5)	19	1	4	-
LA 5)	13	1	-	-
LA 6)	27	-	4	-
LA 7	20	-	7	-
LA 8	-	-	2	-
Total :	93	2	18	-
TOTAL GENERAL :	508	17	103	14

a) dont deux agents de grade A 1 à titre personnel

b) dont un agent de grade A 2 à titre personnel

c) dont un emploi affecté au Secrétariat du Président

COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

PREVISIONS DES RECETTES PROPRES
POUR L'EXERCICE 1966

Chap.	Art.	Nature des recettes	Total	U.C.		
				Répartition		
				C.E.C.A.	C.E.E.	C.E.E.A.
II		<u>Produit de l'impôt et contribution du personnel au financement du régime de pension</u>				
	20	Produit de l'impôt	45.720	15.240	15.240	15.240
	21	Contribution du personnel au financement du régime de pension	16.320	5.440	5.440	5.440
III		<u>Autres recettes</u>				
	30	Intérêts bancaires	1.800	600	600	600
	31	Vente de publications et d'imprimés	8.400	2.800	2.800	2.800
	33	Recettes diverses	600	200	200	200
IV		<u>Produit de la vente de biens patrimoniaux</u>				
	40	Vente de mobilier et de matériel	180	60	60	60
		<u>TOTAL GENERAL</u>	73.020	24.340	24.340	24.340

CONTRIBUTION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES
AU FINANCEMENT DES DEPENSES DE LA COUR DE JUSTICE
POUR L'EXERCICE 1966

Chapitres	Nature des dépenses	Total	U.C.		
			Répartition		
			C.E.C.A.	G.E.E.	C.E.E.A.
I à XXVI	Dépenses communes	1.498.580	499.528	499.526	499.526
XXX	Dépenses exclusivement à la charge de la C.E.C.A.	42.000	42.000	-	..
XXXI	Dépenses exclusivement à la charge de la C.E.E.A.	4.000	-	-	4.000
XXXII	Dépenses exclusivement à la charge de la C.E.E.	10.000	-	10.000	-
	<u>Total :</u>	1.554.580	541.528	509.526	503.526
	Recettes propres	- 73.020	- 24.340	- 24.340	- 24.340
	<u>Contribution à recevoir</u>	1.481.560	517.188	485.186	479.186

RECAPITULATION GENERALEDÈS CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES (1964)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
<u>TITRE I</u>	<u>REMUNERATIONS : INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'EN- TREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS</u>			
I	Membres de la Cour	288.860	257.700	268.129,48
II	Personnel	888.500	801.560	693.563,30
III	Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations	30.760	27.000	17.766,78
	<u>TOTAL DU TITRE I</u>	1.208.120	1.086.260	979.459,56
<u>TITRE II</u>	<u>IMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</u>			
IV	Immeubles	53.700	48.700	40.504,72
V	Mobilier, matériel, instal- lations techniques : entretien et renouvellement	38.500	35.500	26.939,86
VI	Dépenses courantes de fonctionnement	68.600	64.100	56.374,84
VII	Dépenses de représentation et pour réceptions	2.000	2.000	1.211,60

RECAPITULATION GENERALEDES CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES (1964)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
VIII	Dépenses relatives aux missions et aux déplacements	13.720	13.720	7.213,68
IX	Frais de réunions, convocations, stages	3.740	1.740	-
X	Dépenses de publications et de vulgarisation	79.000	73.000	72.285,04
XI	Dépenses de service social	6.200	5.400	4.021,34
XII	Dépenses de première installation et d'équipement	7.000	7.000	12.788,62
XIII	Dépenses d'investissement immobilier	p.m.	p.m.	-
XIV	Aides, subventions et participations	-	-	-
XVIII	Dépenses non spécialement prévues	8.000	8.000	-
	<u>TOTAL DU TITRE II</u>	280.460	259.160	221.339,70

RECAPITULATION GENERALEDES CREDITS (1966 et 1965) ET DES DEPENSES (1964)

Titres Chapitres	Nature des dépenses	U.C.		
		Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
<u>TITRE III</u>	<u>DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTES OU INSTITUTIONS</u>			
XX	Commission de contrôle	p.m.	p.m.	-
XXV	Autres dépenses communes	p.m.	p.m.	-
XXVI	Dépenses fonctionnelles de la Cour de justice	10.000	5.000	-
	<u>TOTAL DU TITRE III</u>	10.000	5.000	-
	<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES A CHARGE DES TROIS COMMUNAUTES</u>	1.498.580	1.350.420	1.200.799,26
XXX	Dépenses à la charge exclusive de la C.E.C.A.	42.000	46.000	44.028,04
XXXI	Dépenses à la charge exclusive de la C.E.E.A.	4.000	2.000	-
XXXII	Dépenses à la charge exclusive de la C.E.E.	10.000	-	1.651,92
	<u>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</u>	1.554.580	1.398.420	1.246.479,22

TITRE IREMUNERATIONS ; INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN
FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONSCHAPITRE I -- PERSONNEL

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
10		<u>Traitements ; indemnités et allocations liées aux traitements</u>			
	101	Traitements de base	177.000	156.820	168.022,24
	102	Indemnités de résidence	28.600	25.100	27.002,48
	103	Allocations familiales	14.400	13.200	13.034,82
	104	Allocations scolaires	2.000	2.400	1.655,-
	105	Indemnités de représentation et de présidence de Chambre	28.140	25.060	26.483,52
		<u>Total de l'article 10</u>	250.140	222.580	236.198,06
11		<u>Couverture des risques d'accident et de maladie</u>	4.120	4.120	3.635,04

TITRE IREMUNERATIONS ; INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN
FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONSCHAPITRE I - PERSONNEL

Art.	Postes	Commentaires
10		<p>Les traitements et indemnités des Membres de la Cour sont prévus pour l'Exercice 1966 suivant la composition actuelle de la Cour.</p> <p>Les crédits ont été établis sur la base des dépenses de l'exercice 1964.</p> <p>Dès que d'autres dispositions en matière de rémunération seront arrêtées, un budget supplémentaire sera établi.</p> <p><u>N.B.</u> : Les crédits initiaux de l'exercice 1965 ne tiennent pas compte de la décision des Conseils du 10 décembre 1964 relative aux émoluments des Membres qui augmentent les prévisions d'environ 14.000 U.C.</p>
11		<p>Le crédit se répartit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assurance maladie 3.200 U.C. - assurance accidents 920 U.C.

CHAPITRE I - MEMBRES DE LA COUR (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
12		<u>Indemnités transitoires</u>	11.000	24.000	28.296,38
13		<u>Pensions</u>	23.600	7.000	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE I</u>			288.860	257.700	268.129,48

CHAPITRE I - MEMBRES DE LA COUR (suite)

Art.	Postes	Commentaires
12		L'indemnité transitoire est due à deux anciens Membres d'après les modifications intervenues dans la composition de la Cour.
13		Pension due à trois anciens Membres de la Cour.

CHAPITRE II - PERSONNEL

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
20		<u>Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs</u>			
	201	Traitements de base	609.860	515.460	484.514,46

CHAPITRE II - PERSONNEL

Art.	Postes	Commentaires
20	201	<p>Les crédits ont été calculés sur la base d'un effectif de 106 agents en suivant la répartition, par catégorie et grade, proposée dans le tableau des effectifs "annexé".</p> <p>L'augmentation des crédits résulte de :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'application du nouveau barème des traitements (dans lequel est inclus également l'ancien coefficient correcteur inscrit pour 1965 au poste 20^e).- l'accroissement du nombre d'agents (les traitements de ces fonctionnaires ont été pris en considération pour une période de 7 mois).- l'avancement d'échelons.

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1965	Crédits 1965	Dépenses 1964
	202	Allocations familiales	53.800	48.400	41.999,38
	203	Indemnités de dépaysement	90.200	70.400	59.912,60
	204	Contribution au fonds de pension de la C.E.C.A.	53.000	49.500	44.882,44
	205	Coefficient correcteur	p.m.	46.000	-
	206	Indemnités forfaitaires temporaires	4.640	-	-
		<u>Total de l'article 20</u>	811.500	729.760	631.308,88
20 bis		<u>Indemnités compensatrices</u>	700	800	699,12

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Commentaires
	202	<p>Les crédits proposés comportent :</p> <p>a) au titre de l'allocation de chef de famille une dépense de 19.400 U.C.</p> <p>b) au titre de l'allocation pour enfants à charge une dépense de 25.200 U.C.</p> <p>c) au titre de l'allocation scolaire une dépense de 9.200 U.C.</p>
	203	<p>Cette indemnité est maintenant calculée sur le traitement de base et les allocations familiales. Elle ne peut être inférieure à 2.000 F.B. par mois. L'augmentation des crédits est la conséquence directe de l'application de ce nouveau système.</p>
	204	<p>Les crédits demandés ont été calculés sur la base de 15 % des traitements des fonctionnaires affiliés à la Caisse de pension à la C.E.C.A.</p>
	205	<p>L'ancien coefficient correcteur de 107 % est incorporé dans le traitement de base (poste 201)</p>
	206	<p>Cette nouvelle indemnité est accordée aux fonctionnaires de la catégorie C affectés à un emploi de sténodactylographe et de dactylographe. Les crédits ont été prévus pour 32 fonctionnaires.</p>
20 bis		<p>Les crédits représentent le montant des indemnités compensatrices prévues aux articles 95 et 97 du statut.</p>

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
21		<u>Pensions</u>			
	211	Allocations de départ	-	-	323,22
	212	Pensions	p.m.	p.m.	-
		<u>Total de l'article 21</u>	p.m.	p.m.	323,22
22		<u>Couverture des risques de maladie et d'accident</u>			
	221	Couverture des risques de maladie	14.840	13.800	11.214,32
	222	Couverture des risques d'accident	3.200	2.600	2.477,86
		<u>Total de l'article 22</u>	18.040	16.400	13.692,18

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Commentaires
21	211	Conformément aux Règlements n° 5/63/CEEA et n° 100/63/CEE du 10 juillet 1963 la Cour a communiqué ses prévisions (12.000 U.C.) aux Commissions C.E.E. et C.E.E.A. et à la Haute Autorité de la C.E.C.A., qui paraîtront par tiers dans les états prévisionnels respectifs.
22	221	Les crédits couvrent la quote-part de l'Institution dans le financement du régime d'assurance-maladie (2,2 % des traitements de base) ainsi que les remboursements spéciaux prévus à l'article 72 - 3 du Statut.
	222	Crédits destinés à couvrir la quote-part de l'Institution contre les risques d'accidents du personnel.

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
23		<u>Allocations et indemnités diverses</u>			
	231	Allocations à la naissance et en cas de décès	2.260	2.000	1.732,50
	232	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	5.600	3.600	2.712,22
		<u>Total de l'article 23</u>	7.860	5.600	4.444,72
24		Autres agents (auxiliaires, agents locaux, conseillers spéciaux)	40.000	40.000	34.485,72
25		<u>Heures supplémentaires</u>	10.400	9.000	8.609,46
		<u>TOTAL DU CHAPITRE II</u>	883.500	801.560	693.563,30

CHAPITRE II - PERSONNEL (suite)

Art.	Postes	Commentaires
23	<p data-bbox="240 667 294 696">231</p> <p data-bbox="240 757 294 786">232</p>	<p data-bbox="340 667 1325 730">Les crédits ont été augmentés dans les mêmes proportions que les traitements.</p> <p data-bbox="340 757 1341 864">Les crédits sont appelés à couvrir le remboursement des frais de voyage des agents et des membres de leur famille du lieu d'affectation au lieu d'origine à l'occasion du congé annuel.</p> <p data-bbox="340 887 1402 994">L'augmentation est prévue pour les fonctionnaires qui bénéficient maintenant d'un voyage annuel supplémentaire et pour tenir compte de la hausse du prix des transports par chemin de fer.</p>
24		<p data-bbox="340 1218 1387 1317">Les crédits de l'article 24 comprennent pour 4/5 la rémunération des interprètes fournis par la Haute Autorité et pour 1/5 la rémunération des autres agents.</p>
25		<p data-bbox="340 1375 1356 1496">Dans les heures supplémentaires payées au personnel des catégories C et D (secrétaires, personnel du service de reproduction, huissiers) est incluse l'indemnité forfaitaire accordée aux chauffeurs.</p> <p data-bbox="340 1532 1318 1594">L'augmentation résulte notamment de l'application du nouveau barème des traitements.</p>

CHAPITRE III - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Fostes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
30		<u>Frais de voyage</u>			
	301	Membres de la Cour	p.m.	p.m.	394,48
	302	Personnel	1.000	1.000	100,70
		<u>Total de l'article 30</u>	1.000	1.000	495,18
31		<u>Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation</u>			
	311	Membres de la Cour	p.m.	p.m.	8.766,-
	312	Personnel	12.000	11.000	4.196,60
		<u>Total de l'article 31</u>	12.000	11.000	12.962,60

CHAPITRE III - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS

Art.	Postes	Commentaires
30		<p>Les crédits prévus audit chapitre sont appelés à couvrir les frais de voyage, indemnités d'installation, frais de déménagement et indemnités journalières temporaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - du personnel supplémentaire prévu au tableau des effectifs de 1966 (9 nouveaux postes) - du personnel qui viendrait à cesser ses fonctions au cours de l'année 1966 (prévisions calculées pour 3 fonctionnaires) - du personnel appelé en remplacement d'agents ayant cessé leurs fonctions.
31	<p>301</p> <p>302</p>	<p>Les crédits du chapitre XVIII "Dépenses non spécialement prévues" sont destinés à couvrir (après virement de crédit) toute dépense qui découlerait d'un éventuel changement dans la composition de la Cour.</p> <p>Crédits calculés sur la base d'une moyenne de 70 U.C. par voyage (les frais de voyage doivent être remboursés non seulement aux fonctionnaires, mais également aux membres de leur famille).</p>
	311	Voir com entaire du poste 301.
	312	Les indemnités d'installation et de réinstallation s'élèvent à deux traitements de base mensuels pour les fonctionnaires qui ont la qualité de chef de famille et à un traitement de base mensuel pour les autres. Les crédits ont été calculés sur la base d'une dépense moyenne de 800 U.C.

CHAPITRE III - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS,
A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
32		<u>Frais de déménagement</u>			
	321	Membres de la Cour	p.m.	p.m.	1.256,16
	322	Personnel	4.800	4.200	924,84
		<u>Total de l'article 32</u>	4.800	4.200	2.181,--
33		<u>Indemnités journalières temporaires</u>			
	331	Membres de la Cour	-	-	-
	332	Personnel	12.960	10.800	2.128,--
		<u>Total de l'article 33</u>	12.960	10.800	2.128,--
34		<u>Indemnités en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE III</u>	30.760	27.000	17.766,78

CHAPITRE III - INDEMNITES ET FRAIS RELATIFS A L'ENTREE EN FONCTIONS, A LA CESSATION DES FONCTIONS ET AUX MUTATIONS (suite)

Art.	Postes	Commentaires
32	321	Voir commentaire du poste 301.
	322	Crédits calculés sur la base de 320 U.C. de frais moyens de déménagement.
33	332	Les crédits sont calculés dans l'hypothèse que 10 agents reçoivent pendant 9 mois une indemnité journalière temporaire de 4 U.C.

TITRE IIIMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENTCHAPITRE IV - IMMEUBLES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
40		<u>Loyers</u>	27.000	23.400	23.328
41		<u>Assurances</u>	500	500	446,40
42		<u>Eau, gaz, électricité, chauffage</u>	7.000	6.600	4.660,10
43		<u>Nettoyage et entretien</u>	14.200	13.200	9.630,52

TITRE IIIMMEUBLES, MATERIEL ET DEPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENTCHAPITRE IV - IMMEUBLES

Art.	Postes	Commentaires
40		Le loyer de l'immeuble, occupé actuellement par la Cour de justice, s'élève à 24.000 U.C. Le montant mis à charge de la Commission des Présidents a été fixé à 600 U.C. Pour tenir compte des nouveaux bureaux nécessaires à l'extension des services une prévision de 3.600 U.C. a été inscrite afin de permettre la location d'un appartement à usage bureaux.
41		Crédits calculés sur la base des contrats intervenus avec les Compagnies d'assurances au cours des années précédentes.
42		<p>Ont été prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la consommation d'eau et de gaz : 600 U.C. - pour la consommation d'électricité : 2.400 U.C. - pour le chauffage : 4.000 U.C.
43		<p>Ont été prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des locaux (salaires des femmes de charge et charges sociales) : 9.600 U.C. - achat de produits d'entretien : 1.000 U.C. - nettoyage des vitres (entreprise privée) : 600 U.C. - lavage, blanchissage, nettoyage à sec (rideaux et essuie-mains) : 1.200 U.C. - réparations et fournitures concernant le bâtiment (entretien chauffage, électricité, plomberie, etc.) : 1.400 U.C. - entretien des ascenseurs et du monte-charge : 400 U.C. <p>L'augmentation des crédits résulte principalement de la hausse des salaires des femmes de charge.</p>

CHAPITRE IV - IMMEUBLES (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Depenses 1964
44		<u>Aménagement des locaux</u>	3.000	3.000	674,12
45		<u>Autres dépenses courantes</u>	2.000	2.000	1.765,58
<u>TOTAL DU CHAPITRE IV</u>			53.700	48.700	40.504,7

CHAPITRE IV - IMMEUBLES (suite)

Art.	Postes	Commentaires
44		Le crédit est destiné à couvrir les travaux d'aménagement de certains bureaux.
45		Les crédits sont destinés à couvrir les frais de concierge (salaire et charges sociales) ainsi que les autres dépenses en matière d'immeubles et non spécialement prévues aux articles précédents telles que taxes de voirie, enlèvement d'ordures, pancartes, plaques des portes d'entrée, etc.

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
50		<u>Machines de bureau :</u> renouvellement	1.000	1.000	-
51		<u>Mobilier :</u> renouvellement	600	600	-
52		<u>Matériel et installations techniques :</u> renouvellement	600	600	-
53		<u>Matériel de transport :</u> renouvellement	10.000	8.800	6.101,66
54		<u>Locations</u>			
	541	Machines de bureau	p.m.	p.m.	-
	542	Mobilier	p.m.	p.m.	-
	543	Matériel et installations techniques	4.000	3.400	3.181,68
	544	Matériel de transport	400	400	-
		<u>Total de l'article 54</u>	4.400	3.800	3.181,68

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUELEMENT

Art.	Postes	Commentaires
50		<p>Les crédits sont appelés à couvrir les frais de remplacement de 4 machines à écrire.</p> <p>Le produit de la vente des machines usagées prévu à l'art. 40 des prévisions de recettes est évalué à 160 U.C.</p>
51		<p>Crédits destinés au remplacement de mobilier détérioré dont la remise en état s'avère trop onéreuse.</p>
52		<p>Crédits destinés à couvrir les frais de remplacement de certains matériels de l'atelier de reproduction et de l'installation d'interprétation.</p>
53		<p>Il est prévu le renouvellement de 3 voitures qui auront parcouru environ 100.000 km.</p> <p>Le prix d'achat moyen par voiture s'établit à environ 4.000 U.C.</p> <p>Il faut tenir compte également de la vente des anciens véhicules pour un prix moyen de vente d'environ 700 U.C. imputé en déduction des dépenses.</p>
54		
	543	<p>Les crédits sont destinés à couvrir les frais de location de l'installation téléphonique.</p> <p>L'augmentation des crédits résulte d'une part de l'extension complémentaire de l'installation et d'autre part d'une hausse des tarifs de location.</p>
	544	<p>Crédit estimatif.</p>

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
55		<u>Entretien, utilisation et réparation</u>			
	551	Machines de bureau	2.700	2.400	1.441,80
	552	Mobilier	600	600	441,92
	553	Matériel et installations techniques	1.600	1.200	1.103,28
	554	Matériel de transport	17.000	16.500	14.669,52
		<u>Total de l'article 55</u>	21.900	20.700	17.656,52
		<u>TOTAL DU CHAPITRE V</u>	38.500	35.500	26.939,86

CHAPITRE V - MOBILIER, MATERIEL, INSTALLATIONS TECHNIQUES :
ENTRETIEN ET RENOUELEMENT (suite)

Art.	Postes	Commentaires
55		
	551	<p>Les crédits sont destinés à couvrir les contrats d'entretien et les réparations de l'ensemble de nos machines de bureau (machines à écrire, à calculer, dictaphones). L'augmentation des crédits correspond à la hausse des prix des contrats.</p>
	552	<p>Crédit estimatif</p>
	553	<p>Les crédits sont destinés à couvrir l'entretien du matériel technique & les appareils de reproduction, l'installation téléphonique, les installations d'interprétation et la machine comptable. L'augmentation tient compte des réparations plus fréquentes nécessaires pour les installations qui atteignent 5 à 9 années d'âge.</p>
	554	<p>Les crédits sont destinés à couvrir les frais d'entretien, de réparation, de garage et d'assurances pour 11 voitures. L'augmentation est en relation avec la hausse des frais d'entretien et de réparation.</p>

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
60		<u>Papeterie et fournitures</u>			
	601	Papeterie et fournitures	20.800	19.200	16.992,30
	602	Abonnements, journaux, périodiques	6.600	6.000	4.840,90
	603	Frais de bibliothèque	12.400	11.300	10.644,20
		<u>Total de l'article 60</u>	39.800	36.500	32.477,40

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Postes	Commentaires
60	601	<p>Le crédit a été calculé sur la base des dépenses du 1er semestre 1965.</p> <p>L'augmentation de 2.000 U.C. résulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'activité accrue des services et notamment de l'atelier de reproduction - de la hausse des prix du papier et autres fournitures de bureau
	602	<p>Les crédits couvrent les abonnements à différents quotidiens, périodiques et publications.</p>
	603	<p>Les raisons de l'augmentation sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - a) augmentation du prix des livres - b) achat devenu inévitable de livres dans des domaines juridiques qui ont pu être négligés dans le passé (exemple : droit agraire des pays membres), - c) le nombre croissant de publications juridiques pouvant intéresser la Cour.

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (Suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1965	Crédits 1965	Dépenses 1964
61		<u>Affranchissement, télécommu- nications et frais de port</u>			
	611	Affranchissement et frais de port	4.400	3.800	3.060,--
	612	Téléphone, télégraphe, télex	8.000	7.200	6.811,94(x)
		<u>Total de l'article 61</u>	12.400	11.000	9.871,94
62		<u>Dépenses diverses de fonctionnement</u>			
	621	Frais divers de recrutement du personnel	3.000	2.000	3.580,16
	622	Frais bancaires	100	100	0,56
	623	Frais de justice	-	p.m.	1.400,--
	624	Travaux de traduction, de dactylographie et autres travaux analogues à confier à l'extérieur.	8.000	9.200	3.466,88
(x)	compris	864 U.C. reportés à l'exercice	1965.		

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art	Postes	Commentaires
61		
62		
	611	Crédits calculés sur la base des dépenses du 1er trimestre 1965. L'augmentation résulte notamment de la plus grande diffusion de documents.
	612	Crédits calculés sur la base des dépenses du 1er trimestre de l'exercice 1965.
	621	Crédits destinés à couvrir les frais relatifs à l'organisation de concours pour les postes à pourvoir (annonces et frais de convocation).
	622	Commissions, agios et frais divers éventuels. Les intérêts de banque, évalués à 1.800 U.C. sont repris à l'état des recettes
	623	Crédits établis sur la base des dépenses de l'exercice 1964
	624	Crédits destinés à couvrir les travaux de traduction confiés aux experts-linguistes correspondants.

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
62	625	Tenues de service	4.000	4.000	4.869,06
	626	Frais divers de réunions internes	500	500	313,68
	627	Déménagement de services	200	200	103,40
	628	Cours de langues	p.m.	p.m.	-
	629	Menues dépenses	600	600	291,76
		<u>Total de l'article 62</u>	16.400	16.600	14.025,50
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VI</u>	68.600	64.100	56.374,84

CHAPITRE VI - DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (suite)

Art.	Postes	Commentaires
62	625	<p>Il est prévu de renouveler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les tenues de service pour les huissiers audienciers, huissiers et chauffeurs - l'équipement de travail pour le personnel de la reproduction et les chauffeurs
	626	Fournitures diverses pour réunions
	627	Déménagements nécessités par les besoins des services
	629	Autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux articles précédents.

CHAPITRE VII - DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
70		<u>Frais de réception et de représentation</u>			
	701	Indemnités forfaitaires de fonctions	p.m.	p.m.	-
	702	Frais de réception et de représentation	2.000	2.000	1.211,60
		<u>Total de l'article 70</u>	2.000	2.000	1.211,60
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VII</u>	2.000	2.000	1.211,60

CHAPITRE VII - DEPENSES DE REPRESENTATION ET POUR RECEPTIONS

Art.	Postes	Commentaires
70		Le crédit de cet article reste inchangé.

CHAPITRE VIII - DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
80		<u>Frais de mission et de déplacement</u>			
	801	Membres de la Cœur	6.000	6.000	1.067,10
	802	Personnel	7.000	7.000	5.426,58
	803	Indemnités forfaitaires de déplacement	720	720	720,--
	804	Equipements spéciaux pour mission	-	-	-
		<u>Total de l'article 80</u>	13.720	13.720	7.213,68
		<u>TOTAL DU CHAPITRE VIII</u>	13.720	13.720	7.213,68

CHAPITRE VIII - DEPENSES RELATIVES AUX MISSIONS ET AUX DEPLACEMENTS

Art.	Postes	Commentaires
80		Les crédits prévus audit article restent inchangés.

CHAPITRE IX - FRAIS DE REUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
90		<u>Frais de voyage et de séjour pour réunions et convocations en général - Comités</u>			
	901	Réunions et convocations en général	1.240	1.240	-
	902	Comités	p.m.	p.m.	-
		<u>Total de l'article 90</u>	1.240	1.240	-
91		<u>Conférences et congrès</u>	2.000	p.m.	-
92		<u>Stages</u>	p.m.	p.m.	-
93		<u>Honoraires d'experts, frais de recherches, d'études et d'enquêtes</u>	500	500	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE IX</u>	3.740	1.740	-

CHAPITRE IX - FRAIS DE REUNIONS, CONVOCATIONS, STAGES

Art.	Postes	Commentaires
91		Le développement du travail spécifique de la Cour demande d'avoir des contacts, notamment des réunions, avec les instances nationales compétentes.

CHAPITRE X - DEPENSES DE PUBLICATIONS ET DE VULGARISATION

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
100		<u>Publications</u>	64.000	58.000	59.915,96(+)
101		<u>Journal officiel</u>	15.000	15.000	12.369,08
102		<u>Dépenses de vulgarisation</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE X</u>	79.000	73.000	72.285,04

(-) y compris 15.459 U.C. reportés à l'exercice 1965.

CHAPITRE X - DEPENSES DE PUBLICATIONS ET DE VULGARISATION

Art.	Postes	Commentaires
100		Par suite de l'activité accrue de la Cour les crédits destinés à couvrir les dépenses de publication du 12ème volume du Recueil de Jurisprudence et d'autres publications (bibliographie et ouvrages à caractère juridique) ont augmenté. Cette augmentation tient compte également d'une légère hausse des frais d'impression.
101		Les crédits sont destinés à couvrir les frais d'insertion au Journal officiel. Le produit de la vente des publications et du Journal officiel prévu à l'article 31 des prévisions des recettes est évalué à 8.400 U.C.

CHAPITRE XI - DEPENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
110		<u>Secours extraordinaires</u>	1.000	1.000	705,14
111		<u>Foyers et cercles de personnel</u>	400	p.m.	-
112		<u>Mess et cantines</u>	3.400	3.200	2.765,80
113		<u>Dispensaires</u>	1.400	1.200	550,40
114		<u>Autres interventions</u>	p.m.	p.m.	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE XI</u>			6.200	5.400	4.021,34

CHAPITRE XI - DEPENSES DE SERVICE SOCIAL

Art.	Postes	Commentaires
110		Le crédit est estimatif.
111		Les frais du Foyer Européen à Luxembourg sont supportés par la Haute Autorité.
112		<p>Le crédit se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - salaire des 2 gérantes et charges sociales 2.900 U.C. - renouvellement et entretien du mobilier et du matériel 500 U.C.
113		Le crédit comporte cette année une dépense d'environ 600 U.C. qui représente la quote-part de l'Institution au Contrat que la Haute Autorité a passé avec le Médecon-Conseil prévu au nouveau régime assurance-maladie.

CHAPITRE XII -- DEPENSES DE PREMIERE INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
120		<u>Machines de bureau</u>	1.000	1.000	538,30
121		<u>Mobilier</u>	4.000	4.000	2.645,32
122		<u>Matériel et installations techniques</u>	2.000	2.000	9.605,-
123		<u>Matériel de transport</u>	p.m.	p.m.	-
124		<u>Fonds de bibliothèque</u>	p.m.	p.m.	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE XII</u>			7.000	7.000	12.788,62

CHAPITRE XII - DEPENSES DE PREMIERE INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT

Art.	Postes	Commentaires
120		<p>Il est prévu l'achat de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 machines à écrire pour les 2 secrétaires qui seront recrutées en 1966. - 2 dictaphones.
121		<p>Il est prévu l'achat de mobilier pour les nouveaux postes de travail. Une prévision est faite également pour l'achat de mobilier complémentaire destiné aux bureaux des Membres de la Cour et des différents services.</p>
122		<p>Il est prévu l'acquisition de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 machine soanomatic pour l'atelier de reproduction U.C. 1.400 - accessoires pour l'installation d'interprétation U.C. 600

CHAPITRE XIII - DEPENSES D'INVESTISSEMENT IMMOBILIERCHAPITRE XIV - AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
130		<u>CHAPITRE XIII</u> <u>Acquisition d'immeubles</u>	p.m.	p.m.	-
131		<u>Construction d'immeubles</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XIII</u>	p.m.	p.m.	-
146		<u>CHAPITRE XIV</u> <u>Participation aux frais de stages et d'études</u>	-	-	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XIV</u>	-	-	-

CHAPITRE XIII - DEPENSES D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER

CHAPITRE XIV - AIDES, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

1

Art.	Postes	Commentaires

CHAPITRE XVIII - DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
180		<u>Dépenses non spécialement prévues</u>	8.000	8.000	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XVIII</u>	8.000	8.000	-

CHAPITRE XVIII - DEPENSES NON SPECIALEMENT PREVUES

Art.	Postes	Commentaires
180		Ce crédit est prévu en cas de changement dans la composition de la Cour et dans le cas d'une nomination de "rapporteurs-adjoints" (voir commentaires du chapitre III - postes 301, 311 et 321).

TITRE IIIDEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTES OU INSTITUTIONSCHAPITRE XX - COMMISSION DE CONTROLE

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
200		<u>Commission de contrôle</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XX</u>	p.m.	p.m.	-

TITRE III

DEPENSES COMMUNES A PLUSIEURS COMMUNAUTES OU INSTITUTIONS

CHAPITRE XX - COMMISSION DE CONTROLE

Art.	Postes	Commentaires

CHAPITRE XXV - AUTRES DEPENSES COMMUNES

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
253		<u>Service d'interprétation</u>	p.m.	-	-
<u>TOTAL DU CHAPITRE XXV</u>			p.m.	-	-

CHAPITRE XXV - AUTRES DEPENSES COMMUNES

Art.	Postes	Commentaires
253		<p>Actuellement les interprètes sont mis à notre disposition par le Service d'interprétation de la Haute Autorité.</p> <p>Le crédit destiné à couvrir le paiement du forfait de 64 U.C., demandé par journée d'interprétation, est prévu à l'article 24 "Autres agents".</p>

CHAPITRE XXVI - DEPENSES FONCTIONNELLES DE LA COUR DE JUSTICE

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
260		<u>Frais judiciaires</u>	10.000	5.000	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXVI</u>	10.000	5.000	-

CHAPITRE XXVI - DEPENSES FONCTIONNELLES DE LA COUR DE JUSTICE

Art.	Postes	Commentaires
260		<p>Il n'est pas possible de faire une évaluation précise du montant de cet article. Le crédit des exercices antérieurs à celui de 1965 (1960 - 1964) doit toutefois être rétabli, afin de permettre le fonctionnement normal de la justice pour tous les cas d'admission à l'assistance judiciaire et pour tous les frais de témoins et d'experts, pour ceux des descentes sur les lieux et des commissions rogatoires, pour les honoraires d'avocats et d'autres frais, qui devront être mis éventuellement à la charge de la Cour.</p>

CHAPITRE XXX - DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.C.A.

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
300		<u>Commission des Présidents</u>			
	3001	Dépenses du personnel	13.400	12.000	23.721,82
	3002	Indemnité de mise en disponibilité	11.600	11.600	-
	3003	Indemnité de réinstallation, frais de voyage et frais de déménagement	-	2.400	-
	3004	Frais généraux	5.000	4.000	3.314,10
	3005	Dépenses directement ordonnées par la Commission des Présidents	4.000	4.000	9.242,12
		<u>Total de l'article 300</u>	34.000	34.000	36.278,04
301		<u>Dépenses concernant les Membres sortants de la Cour C.E.C.A.</u>			
	3011	Indemnité transitoire	p.m.	p.m.	-
	3012	Pensions	8.000	12.000	7.750,-
		<u>Total de l'article 301</u>	8.000	12.000	7.750,-

CHAPITRE XXX - DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.C.A.

Art.	Postes	Commentaires
300	3001	L'augmentation résulte de l'application du nouveau barème des traitements.
301	3004	Le Secrétariat de la Commission des Présidents étant installé dans les locaux de la Cour et utilisant certains de ses services, une quote-part de 5 % des frais généraux globaux est portée à la charge de la Commission des Présidents.
	3012	Pensions pour un ancien Membre de la Cour C.E.C.A.

CHAPITRE XXX - DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.C.A. (suite)

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
302		<u>Autres dépenses</u>			
	3021	Pensions de survie préstatutaire	-	-	-
	3022	Divers	-	-	-
		<u>Total de l'article 302</u>	-	-	-
303		<u>Commissaire aux Comptes de la C.E.C.A.</u>	p.m.	p.m.	-
304		<u>Frais de voyage et de séjour pour sessions et réunions de la C.E.C.A.</u>	p.m.	p.m.	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXX</u>	42.000	46.000	44.028,04

CHAPITRE XXX - DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.C.A. (suite)

Art.	Postes	Commentaires
302	3021	Cette pension est reprise en charge par le Fonds de Pension de la C.E.C.A.

CHAPITRE XXXI - DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.E.A.

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
310		<u>Comité d'arbitrage prévu à l'article 18 du Traité C.E.E.A.</u>	4.000	2.000	-
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXXI :</u>	4.000	2.000	-

CHAPITRE XXXI -- DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.E.A.

Art.	Postes	Commentaires
310		Le crédit est destiné à couvrir les frais d'éventuelles réunions ainsi que les autres frais administratifs.

CHAPITRE XXXII - DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.E.

Art.	Postes	Intitulé	U.C.		
			Crédits 1966	Crédits 1965	Dépenses 1964
320		<u>Cour Arbitrale de l'Association de la C.E.E. et E.A.M.A.</u>			
	3201	Frais de voyage et de séjour des Membres de la Cour Arbitrale	6.000	-	1.505,80 (x)
	3202	Dépenses de fonctionnement	4.000	-	146,12 (x)
		<u>TOTAL DU CHAPITRE XXXII</u>	10.000	-	1.651,92
		<u>TOTAL GENERAL</u>	1.554.580	1.398.420	1.246.479,22

(x) Paiements effectués à titre d'avances.
 Poste 3201 : Le montant total des dépenses est de
 3.011,60 U.C. dont 1.505,80 U.C. à la charge de la
 C.E.E. et 1.505,80 U.C. à la charge des Etats associés

CHAPITRE XXXII - DEPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE LA C.E.E.

Art.	Postes	Commentaires
	3201	<p>Crédit évaluatif et calculé sur la base des dépenses effectuées à l'occasion d'une réunion préliminaire tenue en 1964. Conformément à l'article 25 de la "Décision n° 3/64 arrêtant le statut de la Cour Arbitrale" et à l'article 3 du "Protocole n°6 relatif aux frais de fonctionnement des institutions de l'Association" les frais de voyage et de séjour des Membres de la Cour Arbitrale sont <u>pris en charge par moitié par la C.E.E. et par moitié par les Etats associés.</u></p>
	3202	<p>Suivant l'article 3 du protocole susmentionné les dépenses afférentes au greffe de la Cour Arbitrale, à l'instruction des différends et à l'organisation matérielle des audiences (local, personnel, interprétation et traduction, etc...) sont supportées intégralement par la C.E.E.</p>

SECTION IV - COUR DE JUSTICE

Catégorie et grade	Emplois permanents
A 1 A 2 A 3 A 4 A 5 A 6 A 7 A 8 Total	- 1 11 a) 2 2 b) 2 1 - <hr/> 19
B 1 B 2 B 3 B 4 B 5 Total	1 2 c) 12 d) 2 e) - <hr/> 17
C 1 C 2 C 3 C 4 C 5 Total	8 f) 6 g) 18 h) 7 i) 2 <hr/> 41
D 1 D 2 D 3 D 4 Total	14 - - - <hr/> 14
LA 3 LA 4 LA 4) LA 5) LA 5) LA 6) LA 7) LA 8) Total	1 1 2 j) 3 5 3 - - <hr/> 15
TOTAL GENERAL	106

a) dont 3 fonctionnaires de grade A2 à titre personnel
b) " 1 " " " A4 " " "
c) " 2 " " " B1 " " "
d) " 9 " " " B2 " " "
e) " 1 " " " B3 " " "
f) " 6 " " " B4 " " "
g) " 2 " " " C1 " " "
h) " 4 " " " C2 " " "
i) " 7 " " " C3 " " "
j) " 1 " " " LA3 " " "

SERVICES DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

12 170/2/66/1